

RÉDACTION ET  
ADMINISTRATION

38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09  
Abonnements : 3.79  
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m. 3 m. 6 m. 12 m.  
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—  
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES  
PUBLICITAS S. A.

Fribourg  
Rue de Romont, 2  
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES  
Le millimètre sur une colonne  
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.  
Etranger 12 ct. — Réel 25 ct.

## NOUVELLES DU JOUR

L'anniversaire du 6 février à Paris.

La dissolution du parlement yougoslave.

Une question linguistique en Finlande.

A Paris, l'anniversaire de la journée tragique du 6 février 1934 s'est déroulé hier, mercredi, sans incidents trop graves.

Il suffit de signaler que, durant la nuit de mardi à hier, sur la place de la Concorde, les statues des villes de Nîmes, Bordeaux, Marseille et Lyon et les parapets du pont qui mène au Palais-Bourbon avaient été barbouillés de minium, qui figurait le sang versé il y a un an par les gardes mobiles.

D'autre part, le matin, à son arrivée à Notre-Dame et à son départ, M. Flandin, président du Conseil, a été l'objet de manifestations hostiles.

Enfin, plusieurs manifestations ont eu lieu durant toute la journée, sur divers points de Paris. La plus grave, qui, espérons-le, sera utile, parce qu'elle a montré un peu des armements communistes, s'est produite tard dans la soirée d'hier. Des bandes, accourues, sur un mot d'ordre, en train ou en autobus, de la banlieue rouge, ont essayé de gagner la place de la Concorde. Le service d'ordre a procédé à des centaines d'arrestations et a saisi nombre de poignards et de revolvers. Il sera intéressant de connaître le nombre de réfugiés soi-disant politiques qui ont été ainsi arrêtés.

Du matin au soir, sur la place de la Concorde, des personnes innombrables ont déposé des couronnes et des fleurs autour des bassins de la fontaine située en face du pont.

Hier soir, des assemblées des ligues patriotiques ont eu lieu, au cours desquelles ont été rappelés les événements d'il y a un an. On a beaucoup remarqué la présence, à une réunion des Jeunesses patriotes, de M. Chiappe, ancien préfet de police de Paris, candidat au Conseil municipal.

Après ces réunions, des cortèges se sont formés et se sont rendus à l'Arc-de-Triomphe, sur le tombeau du soldat inconnu.

Tel fut l'hommage calme et imposant de Paris aux victimes du 6 février.

On ne pourra que regretter, comme nous l'avons dit hier, que le gouvernement de trêve n'ait pas fait le départ entre les éléments d'ordre et ceux de désordre et n'ait pas autorisé la manifestation de l'Association du 6 février.

Plusieurs journaux ont fait à cet égard un rapprochement significatif. S'adressant aux communistes, M. Bailly écrivait, dans le *Journal* :

« On vous laisse manifester librement chaque année au Mur des fédérés du Père-Lachaise. Pour une fois où les partis bourgeois veulent manifester place de la Concorde, laissez-leur donc le champ libre. » Et, dans l'hebdomadaire *Je suis partout*, l'écrivain qui signe Dorsay marquait la différence qu'il y avait entre une cérémonie comme celle qu'on aurait voulu organiser à l'occasion du 6 février, à l'endroit où des Français sont tombés pour que leur pays « vive dans l'honneur et la propriété », et celle du mois de mai, à la mémoire des « communards » incendiaires et assassins, et où « la haine de la société bourgeoise et la haine de la France » sont exprimées avec une violence inimaginable.

Mais, comme l'écrivit Dorsay, les personnes que ne choque nullement l'évocation de leur capitale dévastée et ensanglantée, alors que les troupes allemandes campaient à ses portes, perdent tout sang-froid quand on leur parle du 6 février.

\*\*

De Belgrade arrive la nouvelle inattendue de la dissolution du parlement yougoslave, qui avait été élu le 7 novembre 1931. De nouvelles élections auront lieu le 5 mai. Celles de 1931 furent un simple simulacre. Un seul parti y avait pris part, le parti gouvernemental. Les autres partis avaient décliné de paraître comme figurants dans une pseudo-consul-

tation où les citoyens n'étaient pas libres de s'exprimer selon leur conviction.

On annonce que le gouvernement veut, cette fois, donner au pays la liberté d'élire les représentants de son choix. Le vote, toutefois, sera de nouveau verbal et public, la loi électorale n'ayant pas été changée. Mais ce sera déjà beaucoup que la pression officielle, qui équivalait à une terrorisation des électeurs, se fasse plus discrète.

\*\*

Le gouvernement finlandais a convoqué dernièrement une session extraordinaire de la Chambre (Riksdag) pour la discussion d'une loi qui vise à donner une plus grande part à la langue finnoise dans l'enseignement universitaire, à Helsingfors.

Cette loi, que les étudiants finnois trouvent encore trop favorable à la langue suédoise, a cependant provoqué les protestations de 800 professeurs scandinaves, qui estiment que la part qui sera faite désormais au suédois est trop petite, et que la mise en vigueur de la loi Mantere (c'est le nom de son auteur) équivaldrait à une rupture des relations intellectuelles avec la Scandinavie.

M. Mantere a riposté en montrant que cette loi laisserait une large place au suédois, qui est la langue de 1200 étudiants. Mais, jusqu'ici, 27 professeurs seulement, sur les 90 que compte l'université de Helsingfors, étaient tenus de faire leur cours en finnois. Pour comprendre une telle situation, dans un pays où 10 % seulement des citoyens parlent suédois, il faut savoir que la plupart des professeurs et des étudiants se sont longtemps recrutés parmi ceux-ci, qui formaient la classe bourgeoise.

D'après le projet Mantere, le finnois deviendrait la langue officielle de l'Université. Les étudiants finnois pourraient poursuivre leurs études en finnois dans toutes les branches. Parallèlement, il y aurait une Université de langue suédoise.

Les Finnois ont fait obstruction au vote de la loi. Il y a eu une séance qui a duré 74 heures et qui n'a cependant pas suffi à achever la première lecture du projet. Le président de la République a dû mettre fin à la session. Une nouvelle session va s'ouvrir, au cours de laquelle se jouera le sort de ce projet.

Le bruit s'est répandu que le mouvement antisuédois avait été suscité par la propagande hitlérienne, qui désirerait d'autant plus détacher complètement la Finlande de la Scandinavie, que la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande paraissent justement se rapprocher, ces derniers mois.

Il semble que les Finnois devraient se montrer plus généreux à l'égard des Suédois, à qui ils doivent, en fait, leur organisation sociale. Ce sont aussi les Suédois qui, au XIX<sup>me</sup> siècle, ont codifié la langue et formulé la grammaire finnoise; et c'est le Suédois Snellmann, autour de la statue duquel les étudiants finnois ont manifesté l'autre jour, qui a le plus travaillé à élever le finnois à la hauteur du suédois, car il rêvait que « son peuple eût deux langues et une seule âme ».

## NOUVELLES RELIGIEUSES

Une exposition d'art religieux russe

Au Vatican, va être inaugurée une exposition d'art religieux russe. L'exposition se tiendra au musée de la Basilique de Saint-Pierre. Il s'agit d'une centaine de tableaux à l'huile de Léonide et Rimma Brailowski et d'une vingtaine de plans d'édifices sacrés. Les peintures représentent des églises et des cathédrales, mosaïques, etc., dont beaucoup ont été détruits par le régime soviétique.

## Les conséquences des accords de Londres

Londres, 5 février.

La cause de la paix a fait un grand pas en avant par suite des entretiens qui viennent d'avoir lieu à Londres entre les membres du gouvernement britannique et M. Flandin et M. Laval. Le bon sens qui a prévalu pendant cette rencontre s'est manifesté par l'important communiqué que les deux délégations ont fait paraître conjointement à la fin des conversations et par les franches explications qui ont été données aux représentants de la presse par les ministres qui y ont pris part. M. Laval a bien insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas pour une délégation de gagner l'autre à ses idées ou à ses méthodes. La bonne entente entre la France et l'Angleterre n'a jamais été plus forte. L'une et l'autre ont eu beaucoup de courage en prenant certaines résolutions et en faisant des sacrifices pour la paix.

On sait déjà en quoi consistent ces sacrifices. Pour la France, elle accepte implicitement la caducité de la partie V du Traité de Versailles et se déclare prête à substituer à ces clauses militaires une convention nouvelle à laquelle l'Allemagne est invitée à participer librement et sur un pied de parfaite égalité. Dans cet appel à l'Allemagne, nous a expliqué M. Laval, la France n'a jamais été plus sincère; il ne s'agissait pas de heurter sa dignité en la mettant en face d'un fait accompli ou devant un humiliant dilemme. La parole est maintenant à l'Allemagne. Sans un accord avec le Reich, la paix européenne n'est qu'un vain mot. Voyons si la voix de la raison prévaudra à Berlin.

Pour l'Angleterre, les sacrifices ne sont pas moins importants. Elle aussi renonce aux clauses militaires de Versailles en faveur d'une convention nouvelle. Mais là n'est pas la nouveauté de son geste car, depuis quelque temps déjà, l'Angleterre, comme l'Italie, conseillait à l'Europe de prendre les réalités pour ce qu'elles sont et de considérer le réarmement de l'Allemagne comme un fait accompli d'où il fallait partir pour une réduction générale des armements. Là où l'Angleterre a fait un pas en avant, c'est en se déclarant solidaire des accords de Rome et de compter parmi les puissances qui demandent à être consultées au cas où l'indépendance de l'Autriche serait menacée; et puis, en se déclarant prête à signer une convention aérienne occidentale avec la France et les autres puissances qui voudraient y adhérer. Les Etats qui sont invités à participer à cette convention sont l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. La crainte des avions est le commencement de la sagesse!

L'opinion anglaise a été presque unanime pour féliciter le gouvernement de son courage et des résultats des conversations de Londres. De la gauche à la droite, depuis le *Daily Herald* et le *News Chronicle* jusqu'au *Daily Mail* et au *Morning Post*, tous reconnaissent la sagesse des dispositions envisagées en commun par les ministres français et anglais. Seule, l'extrême droite, ou plutôt le parti « impérial » de lord Beaverbrook, avec son journal le *Daily Express*, s'est déclaré hostile aux nouveaux engagements de l'Angleterre. On s'attendait, d'ailleurs, à cette critique, puisque, de tout temps, le *Daily Express* fait campagne pour une politique d'isolement, demandant à l'Angleterre de se désintéresser de l'Europe pour s'occuper de son empire. Mais lord Beaverbrook oublie que l'empire est trop loin pour protéger l'Angleterre contre une attaque aérienne. « Les avions vont vite », nous disait M. Laval. Et il n'avait pas tort. Le peuple britannique est du même avis.

L'affermissement des liens qui lient la France et l'Angleterre est, d'autre part, un résultat extrêmement important des entretiens de Londres. La cordialité de cette rencontre, que les ministres des deux pays n'ont cessé de marquer, le désir d'une réelle entente, et l'esprit de sacrifice et de bon sens témoigné de part et d'autre, sont un gage précieux pour la paix européenne. En approuvant cette politique, le gouvernement britannique a donné une preuve tangible de cette affirmation de M. Baldwin que désormais les frontières de l'Angleterre sont sur le Rhin. La Belgique est donc elle-même englobée dans le nouveau régime de sécurité, du moment qu'elle est invitée à participer à la convention aérienne occidentale. Après l'importante déclaration de M. de Broqueville au sujet du fait du réarmement de l'Allemagne, l'adhésion de la Belgique à la politique préconisée par les ministres anglais et français ne serait probablement pas

difficile. Quant à l'Italie, les accords de Rome montrent suffisamment la bonne entente qui règne des deux côtés des Alpes. A l'Allemagne de prendre ses responsabilités.

Nous devons donc nous attendre à une importante activité diplomatique dans les semaines et les mois qui vont suivre. Car si les entretiens de Londres marquent un accord de principe entre la France et l'Angleterre, les détails de l'organisation pacifique de l'Europe demanderont de longs et minutieux pourparlers. Il y aura d'abord les modalités du pacte aérien à déterminer; puis les détails de la convention du désarmement à substituer aux clauses militaires de Versailles; puis la question du désarmement naval qui pèse beaucoup sur l'Angleterre surtout depuis la dénonciation du Traité de Londres par le Japon. Le désarmement naval, en ce qui concerne la Méditerranée, sera facilité sans doute par l'esprit de collaboration qui émane des accords de Rome. Mais ici les puissances auront à envisager un facteur nouveau, l'attitude de l'Espagne qui a déclaré avec raison qu'elle ne veut plus rester simple spectatrice des solutions des problèmes qui l'affectent directement. L'influence de l'Espagne dans cet ordre d'idées peut, en effet, être très importante: sa médiation peut, en bien des cas, faciliter des décisions courageuses aux puissances méditerranéennes. L'année en cours mérite donc bien le surnom de « cruciale » qu'on lui a déjà donné. Souhaitons que les décisions prises soient toujours conformes à l'esprit de paix chrétienne qui est le caractère fondamental de notre civilisation.

T. G.

## Les treize ans du pontificat de Pie XI

Hier, 6 février, Sa Sainteté Pie XI a accompli la treizième année de son pontificat. On sait que le Pape aura, le 31 mai prochain, 78 ans. On fait remarquer à ce propos que, sur les 259 Papes qui se sont succédés sur le siège de saint Pierre, une quarantaine seulement ont régné plus de treize et quatorze ans. Saint Pierre, le Prince des apôtres, le premier Pape, aurait, selon la tradition, gouverné l'Eglise durant vingt-cinq ans.

Pendant de longs siècles, aucun Pape n'a eu un aussi long règne, si bien qu'une légende s'était établie d'après laquelle aucun Pape ne devait voir les années de Pierre: *Non videbis annos Petri*. Il a fallu arriver au dix-neuvième siècle pour voir s'évanouir cette légende. On avait vu pourtant, au cours des siècles, quelques Papes régner plus de vingt ans. Ainsi, au IV<sup>me</sup> siècle, saint Sylvestre a régné vingt et un ans, saint Damase dix-huit ans; au V<sup>me</sup> siècle, saint Léon-le-Grand a régné un peu plus de vingt et un ans; au VIII<sup>me</sup> siècle, Adrien I<sup>er</sup> a régné vingt-trois ans; son successeur, Léon III, qui couronna l'empereur Charlemagne, a régné vingt et un ans. Au XII<sup>me</sup> siècle, Alexandre III, qui lutta avec les villes lombardes contre l'empereur Frédéric Barberousse, a régné vingt-deux ans; le grand Pape Innocent III, élu à la fin de ce même siècle, a régné dix-huit ans.

Au XVII<sup>me</sup> siècle, Urbain VIII régna vingt et un ans; à la fin de son pontificat, les cardinaux qui l'avaient élu étaient tous morts; aussi, on frappa alors une médaille qu'on distribua aux cardinaux; cette médaille portait en latin les mots évangéliques suivants: « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai élus. »

Au XVIII<sup>me</sup> siècle, Clément XI régna vingt et un ans; Benoît XIV, le grand canoniste, régna dix-huit ans.

Nous voici aux longs pontificats de la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle et du XIX<sup>me</sup> siècle. Pie VI, qui mourut en exil à Valence, victime de la Révolution française, eut un règne de vingt-quatre ans et demi (1775-1799). Les voltairiens de l'époque disaient qu'il serait le dernier pape, et que l'Eglise catholique allait disparaître. Or, l'Eglise était plus jeune que jamais, et, coïncidence étrange, elle allait voir les pontificats les plus longs de l'histoire. Pie VII, le prisonnier de Fontainebleau, rentra d'exil à Rome, au moment même où Napoléon I<sup>er</sup> abdiquait et partait pour l'île d'Elbe. Pie VII mourut en 1823, ayant régné plus de vingt-trois ans. Grégoire XVI, élu en 1831, mourut en 1846, après plus de quinze ans de pontificat. Son successeur, l'immortel Pie IX, devait non seulement atteindre les années de Pierre, mais les dépasser largement. Elu, en effet, en 1846, il mourut en 1878, ayant régné près de trente-deux ans. C'est en souvenir de ce long pontificat qu'on a mis le portrait de Pie IX en mosaïque sur le pilastre de la basilique Saint-Pierre, au pied duquel se trouve la fameuse statue de bronze du premier Pape.



Après Pie IX, ce fut Léon XIII qui a vu, lui aussi, et dépassé les années de Pierre, puisqu'il régna vingt-cinq ans et cinq mois.

Aucun siècle de l'histoire de l'Eglise n'aura donc vu des pontificats aussi longs et aussi glorieux que le XIX<sup>me</sup> siècle. Souhaitons que le XX<sup>me</sup> siècle soit aussi « fertile en miracles ».

## L'autonomie de l'Inde

Londres, 7 février.

Un grand débat a eu lieu, hier, mercredi après-midi, à la Chambre des communes, sur le projet de nouvelle constitution indienne.

La minorité ultraconservatrice reproche à cette constitution de créer aux Indes un gouvernement responsable et de retirer au vice-roi la plupart des pouvoirs qu'il possédait jusqu'ici.

L'autre aile de l'opposition tient, au contraire, les responsabilités laissées au gouvernement indien comme illusoire et insiste sur le fait que les problèmes capitaux sont résolus par le seul vice-roi.

Sir Samuel Hoore a répondu surtout aux arguments de la minorité de droite.

Il a justifié la création d'un gouvernement responsable aux Indes. Il a rappelé que la transformation des Indes en une fédération d'Etats princiers et de provinces n'est que l'exécution d'un engagement pris depuis des années envers les peuples de la péninsule. Il a montré que la gestion des affaires étrangères et de la défense, laissée au vice-roi, et son droit de veto contre toute mesure douanière prise au détriment de la métropole, donnent à la Grande-Bretagne des garanties suffisantes.

La déclaration du ministre a produit une impression profonde sur la Chambre et le vote du projet peut être considéré comme acquis.

## Les dispositions allemandes

Berlin, 6 février.

Le *Völkischer Beobachter* écrit ce qui suit sur la sécurité et l'égalité de droits :

A Londres, on lie l'idée de la sécurité avec une série de propositions de pactes et plusieurs journaux dénoncent les peuples qui ne se rallieraient pas immédiatement aux pactes de garantie comme des peuples malveillants. Il n'y a pas pour tous les peuples la même conception de sécurité. L'état de la sécurité s'établit selon la situation spéciale des peuples. Chaque peuple a une idée propre de la sécurité. Si certains Etats font, en même temps qu'ils cherchent à établir la sécurité, allusion ou même présentent des propositions de pactes, il faut s'attendre à ce que ces suggestions ne soient pas vues d'un même œil par tout le monde.

L'égalité de traitement et de droit dans les négociations diplomatiques doit être rétablie, notamment l'égalité du droit d'un Etat à pouvoir dire aux autres nations ce qu'il estime être sa sécurité.

Quant on envisage ou qu'on négocie un règlement intéressant deux Etats, on trouve toujours une solution équitable, quand la bonne volonté est manifeste des deux côtés. Les discussions sur des pactes s'enchaînant les uns dans les autres sont trop longues, arides et contradictoires.

La *Correspondance diplomatique* dit que l'Allemagne a constamment revendiqué le droit à être traitée sur un pied d'égalité et a toujours demandé les mêmes garanties de sécurité que les autres Etats.

Le sort réservé à ces revendications à la conférence du désarmement a apporté à l'Allemagne des leçons qui ne peuvent être si facilement oubliées.

L'Allemagne, toutefois, considère la forme et la manière dont furent traités les problèmes à Londres comme pouvant éveiller la confiance et faire triompher l'esprit de solidarité partout.

## La Sarre allemande

Bâle, 6 février.

La direction des négociations sur la Sarre a remis à la presse le communiqué suivant :

Les négociations poursuivies à Bâle depuis le 24 janvier entre les représentants des gouvernements allemand et français et la commission de gouvernement de la Sarre ont pris fin.

Le résultat des négociations a été résumé dans une lettre que les délégations allemande et française, d'accord avec la délégation de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre, ont adressée au baron Aloïsi, président du comité des trois. Les textes des différents accords et déclarations paraphés à Bâle sont annexés à cette lettre. Les documents serviront de base pour les dispositions à arrêter par le comité des trois en vue du changement de régime dans le territoire de la Sarre et des modalités d'exécution des engagements pris par les gouvernements intéressés en vertu des décisions antérieures du Conseil.

Sur l'invitation du président du comité des trois, les présidents des délégations allemande et française et quelques membres des deux délégations se sont rendus à Rome.

**Les personnes qui nous enverront des chèques voudront bien indiquer au verso s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.**

## Une journée critique à Paris

Paris, 6 février.

La commémoration du douloureux anniversaire du 6 février a commencé le matin, de bonne heure, par un dépôt de fleurs devant la fontaine qui a vu les plus graves bagarres de la nuit dramatique. De petits bouquets noués par un ruban tricolore portant en lettres d'or les noms des victimes du 6 février ont été répartis sur l'asphalte, devant une immense gerbe dédiée « Aux mors du 6 février » par « les veuves et les blessés du 6 février ».

Un service d'ordre très discret, mais vigilant, a été fait au moyen de légers pelotons de gardiens de la paix.

Tout rassemblement était dispersé dès son début. Les agents conduisaient manifestants éventuels ou curieux jusqu'aux artères de dégagement.

Par petits groupes, les Parisiens sont venus fleurir le soubassement de la fontaine.

Par groupes plus compacts sont venus des jeunes gens appartenant à des ligues patriotiques.

Les statues des villes de France, place de la Concorde, ont été barbouillées de rouge et des inscriptions injurieuses ont été faites sur les maisons de certains parlementaires.

Les cantonniers ont fait disparaître des socles des statues la trace de couleur rouge.

Derrière la grande grille du jardin des Tuileries se tenaient la masse des gardiens de renfort, la garde républicaine et la garde mobile.

Paris, 6 février.

A l'intention des morts du 6 février 1934, un certain nombre de services religieux ont été célébrés.

Aux environs de la basilique de Notre-Dame, un service d'ordre rigoureux a été organisé. Toute la place du parvis était déblayée. Des agents l'entouraient. Dès 10 heures, des délégations d'anciens combattants, des groupes patriotiques ou politiques ont commencé à se rassembler aux environs de Notre-Dame. Les ligueurs portaient leurs drapeaux enveloppés dans des gaines.

A l'arrivée de M. Flandin, président du Conseil, à Notre-Dame, une manifestation s'est produite. Un des assistants a poussé un cri injurieux à l'adresse du président du Conseil. Immédiatement appréhendé, ce manifestant a été conduit au poste de police.

Paris, 6 février.

La matinée a été d'un calme absolu, place de la Concorde. Devant la fontaine sud de la place, ce fut un incessant défilé. Le service d'ordre facilitait l'accès de la fontaine, en arrêtant la circulation devant les porteurs de gerbes et de bouquets.

Un peu après midi, les Parisiens sont venus plus nombreux, du fait de la fermeture des ateliers et des bureaux et de l'afflux des fidèles qui s'étaient rendus aux offices religieux. Une délégation de parlementaires et conseillers municipaux de Paris est venue à son tour, à midi et demi, rendre hommage aux morts du 6 février.

Paris, 6 février.

L'individu qui, à l'église de Notre-Dame, a été arrêté, pour avoir manifesté contre M. Flandin, est un Camelot du roi. Trois jeunes gens qui s'opposaient à son arrestation furent également conduits à la police judiciaire.

A l'intérieur de la basilique, un catafalque couvert d'un drapeau tricolore avait été dressé. Le transept de droite était occupé par les familles des victimes. Celui de gauche était réservé aux personnalités officielles. On remarquait notamment le représentant de M. Lebrun.

La cérémonie, présidée par le cardinal Verdier, achevée, les personnalités officielles, notamment M. Flandin, vinrent s'incliner devant les familles des victimes.

Pendant que se déroulait le service religieux, des gardes républicains étaient venus à l'intérieur faire la haie le long de la nef. Comme M. Flandin descendait la nef pour gagner la sortie, des cris divers se firent entendre à l'intérieur même de la cathédrale, cris qui l'accompagnaient jusqu'à la sortie.

Peu à peu, l'assistance reflua sur le parvis, mais là, le service d'ordre n'eut aucune peine à faire disperser les groupes.

Des étudiants se sont dirigés ensuite vers le Quartier-Latin, en poussant des cris divers. Ils ont été dispersés.

Paris, 6 février.

A partir de 14 h. 15, la place de la Concorde a présenté une animation inaccoutumée. Les gerbes de fleurs et les couronnes se sont amoncelées. La circulation des autos était intense et des embouteillages se sont produits un peu partout.

Les gardes ont sillonné sans arrêt les trottoirs en pourchassant les curieux. La foule grossissait sans cesse.

Trois cents personnes environ sont entrées dans la Cour de la préfecture de police. Ces personnes ont manifesté contre les gardes mobiles aux cris de : « Assassins ! A bas les métèques ! ». Elles ont sorti des caisses et les boîtes à ordures, qu'elles ont jetées sur le quai.

Des gardiens de la paix ont repoussé les manifestants.

Peu après, les mêmes manifestants se sont heurtés aux forces de police. Ils ont été dispersés et cinq arrestations ont été opérées.

Au début de l'après-midi, une certaine effervescence s'est manifestée au Quartier-Latin ; elle a été vite réprimée.

Plusieurs centaines d'étudiants se sont rassemblés devant la faculté de médecine, empêchant l'accès des cours. Des gardiens de la paix sont aussitôt intervenus et ont dispersé les manifestants. Une cinquantaine de ceux-ci se sont réfugiés à l'Ecole pratique, mais en ont été immédiatement expulsés.

Paris, 7 février.

A 18 heures 45, environ trois cents jeunes manifestants d'Action française ont tenté de défilé. Ils ont été dispersés.

Pendant ce temps, au théâtre des Ambassadeurs, protégé par un triple barrage de cordes gardé lui-même par des agents, M. Henriot, député de la Gironde, a fait une conférence sur l'anniversaire du 6 février. Il a dit sa désillusion de voir les partis nationaux abandonner le fruit de leur victoire de l'année passée.

A partir de 19 heures, à la sortie des bureaux, l'affluence a augmenté. Un escadron de gardes à cheval a défilé sur les quais, salué par quelques coups de sifflet et a pris position sur le Cours-la-Reine.

Plusieurs pelotons de gardes à pied sont venus, à leur tour, prendre position devant les Tuileries. A 20 heures, un rassemblement assez important d'où partaient les cris de « Assassins ! Assassins ! », s'est formé devant la balustrade, face au ministère de la marine. Quelques minutes après, un flot d'agents est sorti des Tuileries et a dispersé cet attroupement.

Paris, 7 février.

M. Alain de la Rochefordière, secrétaire général de la Fédération des Camelots du roi, a été placé sous mandat de dépôt, pour outrages par paroles envers M. Flandin, président du Conseil.

Paris, 7 février.

Une des dernières manifestations autorisées le 6 février s'est déroulée à 18 h. 30, au tombeau du Soldat inconnu, sur lequel les officiers de réserve, en présence des familles des victimes du 6 février, ont ranimé la flamme du souvenir.

Dans le calme et le recueillement, le rassemblement eut lieu sur le terre-plein de l'Arc-de-Triomphe, puis le cortège se mit en marche, ayant à sa tête le drapeau de l'Association des victimes du 6 février et un petit groupe sombre formé par les familles des victimes. Derrière venaient le drapeau des officiers de réserve et la délégation conduite par M. Désiré Ferry, le général Niessel et l'écrivain Binet-Valmer.

Après la minute de silence qui suivit la cérémonie de la flamme, les assistants se dispersèrent.

Paris, 7 février.

Hier soir, vers 22 h., la préfecture de police était alertée par le déplacement de manifestants, en majorité communistes, qui se rendaient, soit en tramways, soit par autocars, soit par le train, au centre de Paris, pour y manifester sur la place de la Concorde.

Des mesures ont aussitôt été prises et ces manifestants, qui venaient des communes de banlieue et qui paraissaient obéir à un mot d'ordre, ont été appréhendés à la sortie de la gare Saint-Lazare, aux abords de la Concorde et rue Tronchet.

Sur la plupart de ces manifestants, il a été saisi des armes, des matraques et des chiffons imbibés d'essence.

Rue Tronchet, notamment, un groupe d'individus a tiré sur le service d'ordre, mais sans atteindre personne.

A 1 heure du matin, jeudi, on comptait 639 arrestations de manifestants communistes.

Paris, 7 février.

Le préfet de police a fait enlever dans la nuit les couronnes et gerbes de fleurs qui ont été déposées au cours de la journée et la nuit dernière, place de la Concorde.

Ces couronnes et ces fleurs ont été transportées au cimetière du Père-Lachaise et déposées soit sur la tombe des victimes du 6 février, soit dans la chapelle principale du cimetière.

## M. LAVAL MALADE

Paris, 6 février.

M. Pierre Laval a dû s'aliter mardi. Le ministre des affaires étrangères est atteint d'une grippe assez bénigne, dont les premiers symptômes étaient apparus au cours des négociations de Londres.

Paris, 7 février.

M. Pierre Laval continue de garder la chambre à la suite de la grippe légère dont il souffre depuis le voyage de Londres.

Le ministre des affaires étrangères se tient cependant en contact étroit avec ses services et dirige, malgré son indisposition, le travail du Quai d'Orsay.

## Echanges de visites officielles franco-belges

Le bruit court, dans les cercles belges de Paris, d'une prochaine visite en France du roi des Belges, Léopold III, et de la reine Astrid.

Le voyage se ferait au printemps, en avril ou mai, afin que le président de la République pût rendre la visite des souverains avant fin juillet.

On dit, en effet, que le président et Mme Albert Lebrun iraient à Bruxelles, et y visiteraient l'Exposition internationale, dont l'inauguration est fixée au 27 avril.

On rappelle à ce propos que, lors de la der-

nière Foire de Paris, M. Lebrun, s'arrêtant devant le pavillon de la Foire de Bruxelles, qui donnait l'hospitalité aux maquettes de l'Exposition de Bruxelles de 1935, déclara spontanément à l'administrateur de l'Exposition : « Cela doit être une très belle Exposition, et je compte bien aller la voir. »

On croit donc que, dans l'esprit du président de la République, c'était là un engagement.

## La fin des bénéfices de guerre aux Etats-Unis

Washington, 7 février.

La commission de l'armée de la Chambre a approuvé à l'unanimité le projet de loi Mac Swain supprimant les bénéfices de guerre.

Selon ce projet, les prix seraient fixés une fois pour toutes au début des hostilités.

Le projet autoriserait, d'autre part, la conscription universelle pour le fonctionnement des usines et des services publics. Le président serait autorisé à imposer un régime de licences aux industries.

## Les Soviets mauvais payeurs

Washington, 7 février.

A la suite du refus des Soviets de payer leurs dettes aux Etats-Unis, la Maison Blanche a décidé de restreindre les relations diplomatiques entre l'Amérique et la Russie soviétique. C'est ainsi que l'attaché de la marine et l'attaché de l'air seront rappelés de Moscou. Le consulat général américain à Moscou serait supprimé et le nombre des fonctionnaires de la légation réduit.

## L'élection de Wavertree

Londres, 7 février.

C'est M. Cleary, travailliste, qui a été élu, par 15,611 voix, dans l'élection complémentaire de Wavertree, à Liverpool.

M. Platt, conservateur national, a obtenu 13,771 voix ; M. Randolph Churchill, conservateur indépendant, fils de M. Winston Churchill, 10,575, et M. Morris, libéral, 4208.

## Bagarres de chômeurs en Angleterre

Sheffield, 7 février.

Plusieurs milliers de chômeurs ont manifesté violemment, dans le centre de la ville, une délégation qu'ils avaient envoyée au conseil municipal, pour protester, contre l'insuffisance des secours aux chômeurs, n'ayant pas été reçue.

La foule, amassée devant l'édifice, se mit à pousser des cris hostiles et à cribler de projectiles variés les fenêtres du conseil et les policemen.

Toutefois, les représentants de l'autorité réussirent à établir l'ordre, après plusieurs charges.

Une vingtaine de personnes, dont plusieurs femmes, ont été arrêtées, et des objets divers, matraques, drapeaux rouges, etc. ont été saisis.

Neuf policiers ont été blessés légèrement, une dizaine a dû être hospitalisée.

On compte près de 30 manifestants arrêtés. Plusieurs fenêtres du conseil municipal et des maisons environnantes ont été brisées et deux cinémas voisins des lieux du désordre ont dû fermer leurs portes par mesure de prudence.

## Pots-de-vin nippons

Tokio, 6 février.

De nouvelles accusations sont portées contre le ministre des postes Tokonami, le ministre de la guerre Aoki et cinq chefs de divisions. Ces personnes auraient touché des pots-de-vin d'une compagnie d'électricité.

Le ministère public ouvrira une instruction.

## Nouvelles diverses

La visite à Londres du chancelier d'Autriche, M. Schuschnigg, et du ministre des affaires étrangères, M. Berger-Waldenegg, a été fixée au 24 février ; les ministres autrichiens repartiront de Londres le 26 février.

— Le roi et la reine de Danemarck sont arrivés à Cannes.

— La Chambre belge a adopté, par 87 voix contre 73 et deux abstentions, l'ordre du jour de confiance déposé en conclusion de l'interpellation socialiste sur la reprise des relations diplomatiques avec les Soviets.

— A Bucarest, M. Victor Badulesco, ancien collaborateur de feu Vintila Bratianu, a été nommé sous-secrétaire d'Etat aux finances.

— M. Sartirana, ingénieur, a été nommé podestat de Turin ; il n'a pas encore trent-quatre ans ; ingénieur et technicien de valeur, M. Sartirana est un industriel en métallurgie.

— Les réceptions envisagées pour ces dix prochains jours par le chancelier Hitler sont supprimées, en raison des importantes conversations politiques auxquelles le chancelier devra participer.

— Un communiqué annonce que les troupes du Paraguay ont occupé le fortin Tararire, en le prenant aux troupes de la Bolivie.



**POLITIQUE ARGOVIENNE**

M. Conrad, député au Grand Conseil, avocat à Baden, a refusé la candidature au Conseil d'Etat, que lui proposait le comité central du parti conservateur.

**FAITS DIVERS**

**ÉTRANGER**

**Les crues**

A Southend, sur l'estuaire de la Tamise, on signale que, au moment de la marée haute, les eaux ont atteint un niveau particulièrement élevé et qu'une crue de la rivière, à Londres, est à craindre.

\*\*\*

La situation atmosphérique s'étant améliorée à Coblenz, il n'y plus aucun danger de crue, semble-t-il, pour le Rhin et ses affluents. L'interdiction de naviguer sur la Moselle a été rapportée hier mercredi.

\*\*\*

Une nouvelle crue des rivières est signalée dans la région de Nancy. La Moselle couvre la route nationale d'Epinal à Nancy. La Meurthe a également interrompu les communications. A Nancy, les caves des bas-quartiers sont envahies par les eaux en plusieurs endroits. Il y a lieu d'espérer que la fonte des neiges dans les Vosges est terminée.

**Ouvrier asphyxié dans une tannerie**

Dans une tannerie de Glasgow (Angleterre), un ouvrier est tombé dans une cuve contenant des produits chimiques et a été asphyxié. Trois de ses camarades qui tentaient de lui porter secours sont dans un état grave.

**Sept personnes tuées par une explosion**

Hier mercredi, à Madanapalle (Indes), un baril d'huile de paraffine qu'un ouvrier tentait d'ouvrir en tenant à la main une bougie allumée, a fait explosion. Sept personnes ont été tuées. Quatre autres ont été sérieusement brûlés.

**A la recherche d'un avion**

Un avion militaire des Indes néerlandaises, dont on était sans nouvelles depuis mardi, a été repéré dans un district montagneux. Des patrouilles de secours ont été envoyées d'urgence sur les lieux, car on ignore le sort du pilote et d'un sous-officier qui se trouvaient à bord.

**Un bateau disparu**

Le bateau de pêche *Main*, parti le 22 janvier de Wesermünde (Allemagne du Nord) pour la Norvège, où il devait s'arrêter à Harstadt pour charger de la glace, n'est pas encore arrivé dans ce port. On craint que le bateau et son équipage, composé de quatorze hommes, n'aient coulé au cours de la tempête qui a fait rage la semaine dernière sur les côtes occidentales de la Norvège.

**SUISSE**

**L'accident de ski du Toggenbourg**

Deux hommes sont partis mardi pour le Gamsrugg à la recherche des trois élèves du gymnase de Winterthour disparus, près d'Unterwasser, dans le Toggenbourg. A l'aide de lunettes, ils découvrirent le corps d'un des disparus sur une arête du Käserrugg. Ils se rendirent sur les lieux et constatèrent qu'il s'agissait bien du cadavre d'un des disparus. Il s'agit de Störri. Il était sans skis. Tout porte à croire qu'une tempête d'une extrême violence s'était abattue sur l'arête. Deux cents mètres plus bas, un deuxième corps, sans skis également, a été retrouvé, mais n'a pas pu être atteint. Le corps de Störri a été ramené à la vallée.

**Les drames de l'inconduite**

Un drame s'est déroulé hier, mercredi, à Genève. Un wattmann, Henri Nicolini, a tiré deux coups de revolver sur son amie, M<sup>lle</sup> Julie Briban, employée de bureau, qui fut atteinte à la tête, puis, retournant son arme contre lui, il se logea une balle dans la tête.

La police, aussitôt avisée, trouva Nicolini et son amie étendus sur un lit, mais ayant encore toute leur connaissance. Interrogés, ils déclarèrent avoir voulu se donner la mort d'un commun accord. Des lettres trouvées en leur possession confirment d'ailleurs ces aveux. Ils ont été conduits tous deux à l'hôpital cantonal, où Nicolini est gardé à vue.

**Un cheminot écrasé**

Un accident de chemin de fer s'est produit hier soir, mercredi, en gare de Vallorbe. Un cheminot, M. Narcisse Doy, père de cinq enfants, qui procédait au découplage de wagons d'un train de marchandise, a été écrasé entre deux tampons.

Il fut transporté au bureau du chef de gare où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Un médecin mandé d'urgence ne put que constater le décès.

**LES AVALANCHES**

Une énorme avalanche s'est détachée du Kühnishorn, qui domine le village de Sankt-Antonien-Platz, dans la vallée de Sankt-Antonien, qui débouche dans la vallée du Prättigau (Grisons).

L'avalanche a arraché deux maisons et tué six personnes.

La vallée de Sankt-Antonien, qui monte de la Landquart vers le Rhetikon, est très exposée aux avalanches, à cause de la pente rapide des deux versants, qui sont déboisés.

Depuis trois jours, le village de Sankt-Antonien était coupé du reste du pays. Toute communication avec cette localité était interrompue. Les énormes masses de neige et les avalanches avaient empêché d'ouvrir la route. Hier matin, mercredi, grâce aux efforts faits des deux côtés, on parvint à ouvrir enfin le chemin. C'est alors qu'on apprit la catastrophe, qui s'est produite mardi.

Une énorme avalanche s'était détachée, mardi à midi, du Kühnishorn, arrachant sur son passage à Sankt-Antonien deux maisons d'habitation et une étable. Les habitants du village entreprirent aussitôt les secours. Ils parvinrent à sauver les époux Thöny, qui n'étaient que blessés. Par contre, leur fille fut retrouvée étouffée. On signale comme disparue une femme âgée qui était en séjour chez M. et M<sup>me</sup> Thöny.

Dans la seconde maison, appartenant à la famille Flüttsch-Fausch, tous les membres de la famille ont été tués. Ce sont les époux Flüttsch et deux enfants en bas âge. On a retiré leurs corps des décombres de l'habitation.

L'avalanche, qui s'étendait sur un kilomètre de largeur, a emporté une partie de la forêt. Outre les deux maisons, sept étables ont été détruites. Le foin de plusieurs meules a été dispersé et une scierie emportée sur une trentaine de mètres, pour être finalement réduite en un amas de ruines. Un cheval, une vingtaine de pièces de gros bétail et plusieurs pièces de petit bétail ont péri.

Les époux victimes de l'avalanche se nomment Ambrosi et Anny Flüttsch-Fausch. L'homme était âgé de quarante ans ; la femme, de trente. Leurs deux enfants, Magdalena et Konrad, âgés de huit et de dix ans, ont trouvé la mort en même temps que leurs parents.

Quant aux époux Thöny-Flüttsch, qui étaient dans leur chambre au moment de la catastrophe, ils sont sains et saufs. Leur fille Eva, âgée de vingt ans, qui s'était rendue à l'étable qui se trouvait à peu de distance, a été ensevelie sous les décombres avec le jeune Christian Flüttsch, âgé de douze ans, qui s'était engagé comme berger. Leurs cadavres ont été retrouvés.

On recherche encore M<sup>me</sup> Elisabeth Flüttsch, âgée de soixante ans, sœur de M<sup>me</sup> Thöny-Flüttsch.

Il y a peu d'espoir de la retrouver en vie de sorte que le nombre des victimes s'élèvera sans doute à sept.

\*\*\*

Hier mercredi, les automobiles postales ont pu reprendre leur service régulier par le Julier. La ligne Landquart-Klosters-Davos est de nouveau libre. Le temps est clair et ensoleillé. Le danger d'avalanches est écarté.

\*\*\*

Dans le canton de Glaris, la neige, qui atteint jusqu'à 2 mètres sur les hauteurs, et les pluies qui ont suivi ont provoqué des avalanches. Dans le Sernftal, deux avalanches ont obstrué la ligne de chemin de fer. Il faudra plusieurs jours pour la débayer. Elm est sans communications avec l'extérieur. A Schwendi, une avalanche descendant du Glärnisch a détruit deux ponts. A Leuggelbach, deux avalanches sont arrivées près de la route et ont menacé des maisons d'habitation.

\*\*\*

Deux avalanches de neige se sont abattues, hier mercredi, dans la vallée d'Azun-sur-Arens.

village frontière, causant des dégâts importants. L'une a emporté trois bâtiments d'une mine de baryte et dix bâtiments d'une mine de zinc. Les mines sont momentanément fermées.

\*\*\*

Une avalanche a arraché, hier mercredi, à Christofshal (Wurtemberg), la maison d'un garde-forestier, ensevelissant sous les décombres sans nombre les locataires de l'immeuble, à l'exception du fils, un jeune homme de vingt ans qui a été projeté au loin par la pression de l'air. Il a été transporté à l'hôpital avec une fracture du crâne. Ses parents ont été trouvés morts dans leur lit. Comme ils ne portaient pas de blessures apparentes, on en conclut qu'ils ont été étouffés.

\*\*\*

Les cadavres des quatre soldats de la Reichswehr, victimes d'un accident dans la région de Krottenkopf (Bavière), ont pu être dégagés après de grands efforts et ramenés dans la vallée.

A Gargellen, deux immeubles ont été détruits. Dans l'un d'eux, se trouvaient cinq personnes qui ont été tuées : l'épouse, la fille et le fils d'un fabricant de tricots ainsi que deux touristes. En outre, deux jeunes filles ont été emportées et tuées par des avalanches. L'une d'elles est une demoiselle de Saint-Gall, nommée Bider.

\*\*\*

Un record a été enregistré, hier, mercredi, dans le chiffre des accidents, en Autriche. Outre les cinq victimes de Montafon, on enregistre la mort d'un skieur, d'un ouvrier, d'un domestique de campagne et d'un enfant, soit neuf décès. Au total, 17 habitations et quatre usines électriques ont été détruites. Enfin, 15 personnes, également ensevelies sous les avalanches, ont pu être dégagées avant d'avoir cessé de vivre.

La route conduisant de la vallée supérieure de l'Inn en Suisse a été si sérieusement mise à mal par les avalanches qu'elle sera complètement impraticable pendant une période prolongée. Le danger d'avalanche est sérieux dans l'Oetzal. Nombre de fermes ont dû être évacuées.

Un ouvrier a été tué par une avalanche descendue des recoins les plus reculés du Zillertal. Son corps n'a pas encore pu être retrouvé.

Le cours de l'Inn a été obstrué pendant près de cinq heures à la frontière austro-suisse par une avalanche descendue du Piz Mondin. La route menant en Suisse est coupée.

**LES SPORTS**

**Les Jeux universitaires à Saint-Moritz**

Au cours de la journée d'hier, mercredi, le soleil s'est montré. Le matin, les concours de patinage de vitesse devaient être disputés et les officiels étaient en place ainsi que les concurrents. Lorsque la couche de neige recouvrant la patinoire fut balayée, on s'est aperçu que la glace était mauvaise et on a été obligé de renvoyer les épreuves à ce matin, jeudi.

Les concours libres pour messieurs, dames et couples ont pu être disputés et, selon toutes probabilités, M<sup>lle</sup> Lainer et M. Erdoes, de Vienne, qui se sont montrés supérieurs aux autres concurrents, remporteront les titres en dames et messieurs.

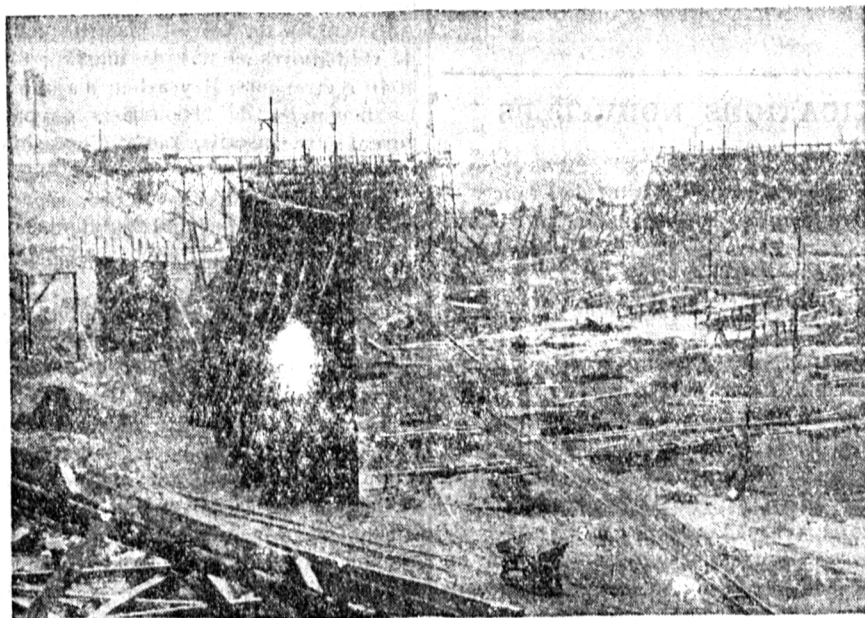
Deux matches de hockey sur glace ont encore été disputés : Tchéco-Slovaquie a battu France, 2-1 (1-1, 0-0, 1-0), et Hongrie a battu Lettonie, 4-0 (1-0, 2-0, 1-0).

Après ces matches, la Suisse est en tête du classement avec 4 points en 2 matches, devant la Tchéco-Slovaquie, la Hongrie et la Lettonie, qui ont totalisé 4 points en 3 matches.

**Pour la coupe Davis de tennis**

Le tirage au sort des matches de la coupe Davis a eu lieu à Londres. Le premier tour devra être terminé le 19 mai ; le second, le 11 juin ; l'avant-dernier, le 20 juin, et le tour final, zone européenne, sera disputé du 12 au 15 juillet. Dans les deux semaines qui suivent seront disputés la finale interzone et le « challenge round ».

**Le stade olympique de Berlin**



Les travaux d'aménagement du stade olympique de Berlin (Jeux de 1936) avancent rapidement. Les déblayements de terrain sont terminés, et dans la partie ouest, se dressent déjà les murs de soutènement. Cette partie est percée de tunnels par où passeront les invités d'honneur. C'est par là aussi que les participants gagneront les vestiaires. Le bétonnage de toute cette installation aura lieu sitôt que le froid aura cessé. Le stade sera achevé le 1<sup>er</sup> février 1936.

**Le XIV<sup>me</sup> concours de ski des Pléiades**

Cet important concours régional civil et militaire, organisé par la section de Vevey de l'Association suisse de sous-officiers, aura lieu dimanche 10 février.

Comme chaque année, une des grandes attractions de cette belle manifestation est la course de patrouilles. Le parcours, de 18 km., a été établi, cette année, par le capitaine Jan, rue de la Madeleine, à Vevey, qui reçoit les inscriptions. Rappels en passant que, pour ce concours dont l'arrivée et le départ sont prévus aux Pléiades, les patrouilles doivent être composées de quatre hommes dont un chef et trois hommes porteurs du mousqueton et du paquetage réduit.

Le classement est établi selon le temps du quatrième. La patrouille doit passer compacte à l'arrivée, avec 30 secondes d'écart au maximum entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>me</sup> homme.

D'autres courses, ouvertes aux civils comme aux militaires, se dérouleront au cours de cette journée. C'est ainsi qu'il y aura, le matin, des « slaloms » pour juniors, dames et messieurs, et, l'après-midi, un concours de saut et une course de descente. Cette dernière, très intéressante, a remporté l'an dernier un grand succès.

La distribution des challenges et des prix aura lieu à Lally.

Des trains supplémentaires assureront le service entre Vevey et les Pléiades et vice-versa.

Les sous-officiers veveysans n'ont, comme on voit, rien négligé pour rendre le concours des Pléiades des plus attrayants.

**Echos de partout**

**La sagesse des gouvernements**

De Maurice Prax, dans le *Petit Parisien* :

La guerre est-elle définitivement abattue ? Assurément non... On la surprendra encore à rôder, traîtresse et haineuse, à travers nos chemins.

Tout de même, après les heureux accords de Rome, les très heureuses conversations de Londres nous permettent de croire et de dire que la paix, à cette heure, est plus forte que la guerre...

Dans les accords qui se signent, dans les pourparlers qui s'engagent, dans les discussions qui se poursuivent entre hommes d'Etat, gouvernants, ministres et diplomates européens, on trouve trace, aujourd'hui, presque toujours, d'une vertu aussi simple que magnifique et qui fut trop longtemps sans doute tenue en disgrâce : on trouve trace de sagesse.

Oui ! Les hommes d'Etat, les gouvernants, les ministres et les diplomates ne craignent pas de parler sagement et de soutenir honnêtement des arguments sages. Leurs textes, leurs communiqués, leurs discours, leurs interventions, leurs répliques perdent petit à petit leur caractère de hautaine et hermétique obscurité. Les peuples, les pauvres peuples, qui avaient été bien obligés de prendre l'habitude de ne rien comprendre aux solennels travaux de ces puissants seigneurs, sont aujourd'hui aussi étonnés que satisfaits de pouvoir saisir le sens des nouveaux événements diplomatiques.

Les accords de Rome ont été rédigés de façon aussi claire que précise. Des hommes sages ont su s'entendre, avec sagesse.

Les accords de Londres, quoiqu'ils ne soient pas encore définitifs, sont aussi d'une sagesse loyale et limpide. Tout le monde a lu le texte de la déclaration commune où sont consignés les résultats positifs et déjà considérables des entretiens franco-britanniques. Or, tout le monde a compris. Ce texte, en effet, est net, dépouillé de toute vaine rhétorique, de tout insidieux artifice. Il est conçu et formulé avec bon sens, avec un sympathique et populaire bon sens. Que nous voilà loin du charabia ampoulé et incompréhensible si souvent en honneur dans les documents diplomatiques ! Nous lisons, tout le monde a lu dans ce texte lisible : « Les puissances signataires s'engagent à donner immédiatement l'assistance de leurs forces aériennes à celle d'entre elles qui serait, de la part d'une des parties contractantes, l'objet d'une agression non provoquée par la voie des airs. »

Cela, au moins, nous savons ce que cela veut dire !... Nous savons que des hommes sages, et de bonne foi, ministres britanniques, ministres français, se sont « préoccupés » — sagement — « des dangers particuliers que constituent pour la paix les développements récents de l'aviation ».

Vive la sagesse des gouvernants ! La sagesse des peuples suivra-t-elle ?

**Mot de la fin**

- Il y aurait beaucoup de choses qu'il faudrait changer...
- Mais il y en a d'autres qu'il ne faudrait pas changer...
- Quoi ?
- Les billets de banque.

**Pour la langue française**

Dans une phrase comme celle-ci : « Ces femmes sont jalouses les unes des autres », il faut qu'on parle au moins de quatre personnes. Si on n'en visait que trois, la phrase serait incorrecte.



## Nécrologie

## L'amiral Patey

On annonce la mort, survenue à Plymouth, de l'amiral sir George Edwin Patey, qui commandait la flotte australienne à la veille de la guerre mondiale.

## Nouvelles financières

## Société de Banque suisse

Le conseil d'administration de la Société de Banque suisse a approuvé, dans sa séance d'hier mercredi, les comptes de l'exercice 1934. Après réserves et amortissements de 3,935,924 fr. 01 sur débiteurs (2,972,128 fr. 44 en 1933) et y compris le report à nouveau de 1933, ils accusent un bénéfice net de 8,339,943 fr. 15 contre 10,856,038 fr. 37 pour l'exercice précédent. A l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mars, il sera proposé de fixer le dividende à 4 ½ % (6 % pour 1933) et de reporter à nouveau 1,139,943 fr. 15 (1,100,643 fr. 65 l'an dernier). Il sera, en outre, proposé de réunir les réserves d'un total de 37 millions, d'en utiliser 4 millions à augmenter des réserves sur les placements en participations permanentes et d'en transférer 10 millions au portefeuille de titres. La participation de 11 millions 738,000 fr. au capital-actions de la Banque d'escompte suisse sera ainsi complètement amortie.

## Les krachs de Londres

Depuis plus de huit jours, l'activité de la Cité est pour ainsi dire paralysée par les difficultés financières causées par la défaillance d'une des plus grosses maisons s'occupant de céréales et de graines oléagineuses, dont le passif s'élevait, dit-on, à plus de deux millions de livres. Il s'agit de la maison Strauss, dont le chef s'est tué.

De plus, deux cartels, ceux du shellac et du poivre, font des efforts désespérés pour faire face à leurs engagements.

On annonce, en outre, que deux maisons seraient en difficultés et on envisagerait une démarche auprès de M. Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre, pour qu'il use de son influence, afin d'amener les établissements de crédit londoniens à accorder une aide financière plus large aux maisons et aux courtiers en difficultés. C'est demain vendredi que les maisons intéressées doivent payer.

## Pas d'emprunt français à Londres

Le bruit a couru à Londres que M. Flandin, au cours de son récent séjour en Angleterre, aurait négocié un emprunt de cinq milliards à 2,5 %.

De source officielle, on déclare cette nouvelle dénuée de tout fondement.

## TRIBUNAUX

## L'enlèvement du fils Lindbergh

Au début de l'audience d'hier matin, au procès de Richard Hauptmann, le colonel Lindbergh, la figure bouleversée, a annoncé qu'il venait de recevoir une lettre anonyme ainsi conçue :

« Nous voulons 5000 dollars tout de suite, ou le petit Joe, second fils des Lindbergh, sera enlevé. Hauptmann doit être acquitté, car ce n'est pas lui qui a enlevé le petit Charles-Auguste. »

Cette tragique menace contre le second fils est-elle l'œuvre de sinistres plaisantins ou émane-t-elle véritablement de bandits dépourvus de toute humanité ? La police n'a pu l'établir encore.

Mais, dès que la nouvelle fut connue, la résidence de Lindbergh fut entourée par une véritable armée de policiers et de soldats qui patrouillaient constamment aux alentours de la propriété.

La défense qui a, durant ces derniers jours, présenté une série de témoins au casier judiciaire plus ou moins chargé, tenanciers de bars clandestins, escrocs, etc., a produit un pensionnaire d'une maison de santé, Sam Streppone, qui, de son propre aveu, est atteint de « psychose maniaque dépressive » chronique.

Streppone, employé dans une maison d'appareils de radio, a déclaré que, en mai 1933, Isidor Fisch alla lui confier la réparation d'un appareil et lui laissa quelques heures en garde une boîte de chaussures en carton qui serait celle où, selon la défense, Fisch aurait caché l'argent de la rançon qu'il aurait extorquée au colonel Lindbergh.

## Une victime des manifestations parisiennes

Le tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans le procès intenté à l'Etat et à la ville de Paris par M. Annibali, grièvement blessé dans les bagarres du 6 février 1934. Le tribunal lui a accordé 450,000 fr. de dommages et intérêts.

## PETITE GAZETTE

## Le duc de Guise à Lausanne

Le duc de Guise, prétendant au trône de France, accompagné du baron Henri de Douvres, vient de passer quelques semaines à Lausanne, comme il a l'habitude de le faire chaque année. Le duc quittera Lausanne un de ces prochains jours pour rejoindre le manoir d'Anjou, en Belgique, où il réside.

## AVIATION

## La liaison aérienne de France en Amérique du Sud

L'hydravion Santos-Dumont, piloté par Givon, qui s'était envolé de Dakar mardi matin, à 10 heures, transportant le courrier pour l'Amérique du Sud, a atteint Natal (Brésil), mercredi, franchissant l'Atlantique-Sud en 15 h. 25 minutes. La vitesse horaire s'est élevée à 197 kilomètres.

Rappelons que le Santos-Dumont est équipé de quatre moteurs Hispano-Suiza, de 650 chevaux.

Le Santos-Dumont vient donc d'effectuer son cinquième vol transatlantique, le vingtième réalisé par la ligne française. Cette liaison marque l'ouverture du service régulier entièrement aérien vers l'Amérique du Sud que la compagnie « Air-France » assure à partir du 1<sup>er</sup> février 1935. Les voyages doivent se succéder à la cadence d'un par semaine, première et troisième semaine du mois dans le sens France-Amérique ; deuxième et quatrième dans le sens Amérique-France. Les courriers mixtes complémentaires continueront à être assurés en moins d'une semaine par avion et aviso, la deuxième et quatrième semaine dans le sens France-Amérique ; la première et la troisième dans le sens Amérique-France, un gain de temps important devant même être réalisé au début de l'été sur ces services mixtes en attendant qu'eux aussi soient effectués entièrement par voie aérienne. Les courriers entièrement aériens via « Air-France », qui touchent l'Amérique du Sud deux jours après le départ d'Europe, assurent la liaison entre l'Europe et Rio-de-Janerio en moins de trois jours ; entre l'Europe et l'Uruguay en moins de quatre jours ; entre l'Europe et le Chili en quatre jours.

## Une grande épreuve américaine

Les organisateurs du grand « Derby » aérien américain inviteront les principaux aviateurs de l'Amérique latine à participer à la course de Washington à Buenos-Ayres et retour, soit environ 32,000 kilomètres, avec escale dans tous les pays de l'Amérique du nord, du centre et du sud se trouvant sur le parcours.

Le général Johnson sera probablement nommé directeur de cette course à laquelle les Départements d'Etat et du commerce prêteront leur appui.

Plus de cent mille dollars de prix seront offerts. Ce sera la plus grande course aérienne entreprise jusqu'à présent.

## Santé publique

## La grippe

Une épidémie de grippe sévit à Varsovie et prend des proportions inquiétantes. Le nombre des malades a augmenté de 60 % sur la semaine précédente.

\*\*\*

Une épidémie de grippe sévissant à Stamboul (Turquie), les écoles et lycées y ont été fermés. Les représentations dans les théâtres sont suspendues.

\*\*\*

Au moment où l'épidémie de grippe décroît à Angoulême, on signale l'apparition de la rougeole parmi les troupes. Les malades ont été aussitôt isolés.

Une épidémie de grippe sévit actuellement dans la population civile et militaire d'Auxerre (Yonne). On compte depuis quatre jours trois morts parmi les 2000 hommes de la garnison d'Auxerre.

## AUTOMOBILISME

## Le record de vitesse

C'est le 14 février que commenceront les essais de l'Oiseau-Bleu sur la plage de Daytona (Floride), en vue du record de la plus grande vitesse sur terre.

Sir Malcolm Campbell espère avec son « bolide » modifié dépasser le cap des 300 milles (482 km. 800).

## PUBLICATIONS NOUVELLES

Pierre Termier, membre de l'Institut de France. — *Les grandes énigmes de la terre*. Un volume in-16 avec couverture et de nombreuses planches hors-texte en héliogravure. — Le volume : prix 3 fr. 95. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Grand savant, grand écrivain, grand chrétien. Pierre Termier avait le don d'exposer les plus hautes théories scientifiques sans les « vulgariser ». On en jugera par ces pages déjà classiques où toutes les énigmes que rencontre le géologue sont analysées avec une maîtrise incomparable. C'est le problème de nos origines, de la naissance de la vie, de la création, qui est présenté là par un homme qui savait trop de choses pour méconnaître le mystère des choses, ce mystère qui s'accroît au fur et à mesure que nous avançons dans leur connaissance et que nous mesurons leur fragilité. Chrétien et poète, Pierre Termier excelle à évoquer les grandeurs de la création ; mais il n'arrêtait pas sa méditation à mi-chemin ; pour lui, « la science est fille de Dieu ».

## FRIBOURG

## Conférence Daniel-Rops

Il existe une expérience du genre humain. Il existe des institutions, des disciplines, des méthodes éprouvées par le succès, génératrices de créations durables, de résultats heureux. C'est en nous représentant le renouveau spirituel de la jeunesse française, non pas sous l'aspect d'un mouvement d'oscillation, mais avec le signe d'un retour aux fidélités décisives d'un peuple et d'une nation que M. Daniel-Rops a caractérisé les tendances actuelles d'une génération. Nul autre que l'auteur d'un *Monde sans âme*, de *Notre inquiétude*, ne pouvait nous en parler avec autant d'expérience et de conviction.

Ce mouvement, imprimé par les œuvres significatives de devanciers illustres, les Albert de Mun, les Péguy, les Psichari, a pris, après l'épreuve douloureuse de la guerre et les problèmes que notre époque a soulevés, une bienfaisante extension. Il n'y a qu'à constater l'influence si vivante d'un François Mauriac dans le roman, d'un Charles du Bos dans la critique, d'un Jacques Maritain en philosophie, pour se rendre compte que cette recherche du spirituel correspond à un besoin dont on ne saurait méconnaître l'opportunité.

A une civilisation corrompue par un individualisme et un déterminisme stériles, à la confusion des idées et des doctrines sociales, — et c'est autant l'Amérique de Ford que la Russie de Staline, — il faut opposer la notion vraie des valeurs humaines et restituer aux principes qu'ont proclamés deux mille ans de christianisme, leur indiscutable actualité.

Cette rupture avec les théories décevantes du mouvement matérialiste en faveur de la personnalité humaine engagée dans les réalités du bien commun, de nombreux groupes l'effectuent. M. Daniel-Rops nous le prouva par des faits convaincants. La révolution spirituelle qu'ils entreprennent n'a pas le caractère d'une revendication. L'esprit, servant de critérium pour juger du monde actuel ; l'esprit, base pour construire ce monde actuel ; l'esprit, nécessitant pour chacun une obligation intérieure et décidément acceptée ; voilà le triple aspect d'une condamnation délibérée des pseudo-révolutions établies.

Un homme résume ce mouvement : Péguy, qui sut concilier les aspirations spirituelles et les réalités terrestres et dont l'œuvre se continue, dans le domaine social, et y trouve une expansion magnifique.

Voilà les grandes et belles idées que nous proposa, avec combien d'autorité, d'emprise et de charme, M. Daniel-Rops qui, comme essayiste, critique et romancier, — son œuvre en donne l'émouvant témoignage, — s'en est fait le courageux et persuasif défenseur. M. K.

## L'Evangile en Palestine

Tel est le titre de la causerie que fera, ce soir, à 8 h. ¼, à la maison des Œuvres, Grand'rue, 14, sous les auspices de l'Association paroissiale de Saint-Nicolas, le R. Père Braun, professeur d'exégèse à l'Université. Voulez-vous mieux connaître le pays où le Christ a vécu, où il a parlé, où il a fait ses miracles ? Voulez-vous mieux comprendre l'Evangile ? Allez entendre cette conférence, qui sera illustrée de belles projections lumineuses. Le R. Père Braun, un spécialiste des études sur l'Evangile, a vécu en Palestine et en connaît admirablement les mœurs et les coutumes ; il est donc bien placé pour situer l'Evangile dans son vrai milieu et le rendre parfaitement vivant.

## Colonie autrichienne de Fribourg

Les Autrichiens habitant Fribourg sont invités à une séance commémorative en l'honneur du grand poète suisse et ami de l'Autriche, Père Maurus Carnot, qui aura lieu dimanche, 10 février, à 3 h., de l'après-midi, à l'Hôtel suisse.

## Office du travail

Dans le courant du mois de janvier, 771 ordres sont parvenus à l'Office cantonal du travail pour hommes.

Demandes de travail inscrites : 645, dont 291 de célibataires et 354 de mariés ; 635 de Suisses et 10 d'étrangers. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les demandes de 41 ouvriers de passage qui ne purent être inscrits, faute d'occasions de travail immédiates.

Offres d'emplois : 126, se répartissant entre 97 patrons, desquels 74 habitent le canton. Placements effectués : 90, dont 40 dans l'agriculture.

Le début de la nouvelle année nous a amené une aggravation assez considérable du chômage. Durant le mois de janvier, le nombre des offres d'emplois n'atteignit que le chiffre minime de 136, alors que, d'autre part, on enregistre une forte augmentation des demandes de travail. Cette augmentation des chômeurs est due partiellement à la baisse de la température qui amena l'arrêt momentané des travaux sur la plupart des chantiers. Il faut donc prévoir une reprise d'activité sitôt que les conditions atmosphériques s'amélioreront.

450 ordres sont parvenus à l'Office du travail pour femmes. Demandes de places : 257, dont 251 Suissesses et 6 étrangères. Offres de places : 193, dont 165 du canton. Placements : 124 stables et 12 de personnes travaillant à l'heure ou à la journée. Total : 136.

## Quatrième concert d'abonnement à Morat

C'est dimanche prochain, 10 février, qu'aura lieu, à Morat, le dernier concert d'abonnement, avec le concours de M. Georges Enesco, violoniste, et de Mlle Clara Haskil, pianiste.

Le programme de cette séance comprend trois grandes sonates : celle en *ut* mineur (op. 30, N° 2), de Beethoven, la deuxième sonate (op. 121, en *ré* mineur), de Schumann et la sonate de César Franck.

Voici en quels termes s'exprime le *Monde musical* au sujet de M. Enesco :

« L'art de Georges Enesco est un des plus complets et attachants qui soient. Violoniste ou chef d'orchestre, pianiste ou compositeur, il dégage toujours une personnalité de premier plan. Dans toutes les exécutions qu'il donne, c'est la musique même qui prime. On sent que l'artiste est dévoré par le feu intérieur qui brûle en lui. Sa foi c'est la musique. Sa vie est un sacerdoce. Il est inutile de redire ici qu'Enesco est un des plus grands violonistes de tous les temps. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'a jamais été plus grand, jamais mieux en possession de tous ses moyens que dans ses dernières apparitions. »

## Les écoles fermées

De la commission des écoles : En raison des progrès constants d'une grippe heureusement légère, les écoles primaires de la ville de Fribourg, l'Ecole secondaire professionnelle des garçons et l'Ecole secondaire de jeunes filles seront fermées jusqu'à lundi prochain 11 février.

Les élèves se présenteront en classe lundi matin, comme d'habitude.

## A Villarepos

On nous écrit : Lundi dernier, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Villarepos étaient venus nombreux assister à l'assemblée générale statutaire.

C'est avec un vrai plaisir qu'ils ont constaté le développement toujours croissant de cette noble institution, malgré la crise et le désarroi économique. En effet, le roulement annuel a atteint 257,000 fr., ce qui est remarquable pour une petite paroisse.

Les créanciers, si exposés par les lois d'exception, ont été heureux d'apprendre que les huit dixièmes de leurs dépôts étaient garantis par des titres effectifs de premier ordre.

Les débiteurs, qui ont grandement facilité, par leur bonne volonté et leur courage, la tâche délicate des organes administratifs dans le renforcement des sûretés exigées par les circonstances présentes, ont pris connaissance avec satisfaction de l'appréciation suivante, de l'Union centrale de Saint-Gall : « Dans les *Débiteurs*, nous nous plaignons à mettre en relief l'excellente façon dont les débiteurs ont répondu à leurs prestations en intérêts, en amortissements. C'est bien, car cette question de la réduction successive des dettes, du désendettement, est, à l'heure actuelle, plus importante que jamais ! » Ces braves sociétaires ont voulu faire leur devoir et ils l'ont fait. Ils ont de la conscience.

En résumé, ce fut une bonne soirée, qui reconforta et qui fit comprendre que, avec de la solidarité, on surmonte bien des difficultés.

## Cours préparatoires de gymnastique

On nous écrit :

Dimanche, 3 février, a eu lieu, à Bulle, un cours de ski destiné aux directeurs des cours d'hiver. A 9 h., une quinzaine de participants se rassemblèrent devant l'hôtel du Cheval blanc, sous les ordres du président cantonal des cours préparatoires de gymnastique, M. A. Genoud. Malgré la pluie, le cours se transporta sur les pentes du Moléson. A 1000 m. d'altitude, la neige était encore assez favorable pour le ski. Jusqu'à 16 h., toute la série des exercices de ski fut étudiée dans le terrain. Cet enseignement était confié à M. G. Lehmann, chef de la commission technique. Avec beaucoup de précision et de mérite, M. Lehmann démontra et fit exécuter par les maîtres tous les exercices pouvant être enseignés dans nos cours d'hiver.

A 17 h., le cours était licencié. M.

## Samaritaines de Belfaux

Le loto de la Société des samaritaines de Belfaux, qui devait avoir lieu dimanche, 10 février, est renvoyé au dimanche 24 février, pour cause de grippe.

## Inquiétude ?

On nous écrit : Observez, ces temps-ci, certains regards ; vous y lirez une inquiétude. Pourquoi ? Interrogez et l'on vous répondra : Inquiets ? nous pouvons bien l'être. Pensez... les *Etrennes fribourgeoises de 1935* n'ont pas encore paru ! Une chère tradition aurait-elle pris fin ?

Rassurons-nous ; les *Etrennes* paraîtront, et un de ces tout prochains jours. Elles sont en retard, c'est vrai, mais, comme tant d'autres troubles apportés dans nos vies en ces derniers temps, ce retard est dû, surtout, au... Tir fédéral. Des articles ont été remis... après la dernière heure. Mais nous n'aurons rien perdu à attendre. Les *Etrennes de 1935* auront un grand intérêt et une exceptionnelle abondance de matières. Apprétons-nous à leur faire cet accueil chaleureux auquel a droit un vieil ami, arrivé un peu tard au rendez-vous, un peu essoufflé, mais souriant quand même. Et que de choses curieuses il va nous conter, le vieil ami.



**Le nouveau conseiller aux Etats**

Le Grand Conseil a procédé ce matin à l'élection du nouveau conseiller aux Etats remplaçant feu M. Savoy.

Il y a eu 77 bulletins délivrés et rentrés, dont 66 valables.

M. Joseph Piller, conseiller d'Etat, a été élu député aux Etats par 52 voix.

**† M. Sylvain Badoud, technicien**

Le Département des ponts et chaussées vient de perdre un de ses meilleurs employés, M. Sylvain Badoud, assistant technique de 1<sup>re</sup> classe, qui a succombé, après deux mois de maladie, à un mal qui ne pardonne pas.

M. Badoud était né le 8 janvier 1872, à Prévondavaux; il passa son enfance à Ursy, où il fréquenta les écoles primaires. Il suivit ensuite les cours de l'Ecole normale de Hauterive et obtint le brevet d'instituteur.

Après un séjour à l'étranger, il rentra au pays, où il se voua à des travaux de géomètre avec son frère Victor, sous l'expertise direction de M. Joseph Andry, qui devint plus tard commissaire général. Il travailla également chez M. Alphonse Michaud, géomètre à Estavayer-le-Lac, et collabora ainsi à la rénovation cadastrale de plusieurs communes.

Entré au service de M. Simon Crausaz, ingénieur-géomètre, il participa aux travaux de remaniement parcellaire de la commune de Ménières.

Le 10 août 1910, il fut admis, à titre provisoire, par le Département des ponts et chaussées, au poste de technicien-géomètre. Nommé, le 12 février 1928, au poste d'assistant-technique de 1<sup>re</sup> classe, il fut promu en 1<sup>re</sup> classe, quelques années plus tard.

M. Badoud fut un fonctionnaire consciencieux et capable, serviable envers ses collègues et le public.

Vétéran de la Société cantonale des musiques fribourgeoises et de la Société fédérale de musique, il fut un membre actif très dévoué de la Landwehr.

Chrétien éprouvé et conservateur de vieille roche, M. Badoud accomplissait tous ses devoirs de catholique et de patriote.

L. D.

**Les Fribourgeois au dehors**

On nous communique un journal finlandais, le *Hufvudstadsbladet*, qui fait l'éloge d'un Fribourgeois, M. Henri Bardy, médecin-chirurgien, établi à Helsingfors, qui a été l'objet de grands honneurs à l'occasion de son soixantième anniversaire.

**Hôpital cantonal**

Pour cause de grippe, les visites sont suspendues à l'Hôpital cantonal, dès aujourd'hui jusqu'à nouvel avis.

**Un film sur l'armée suisse**

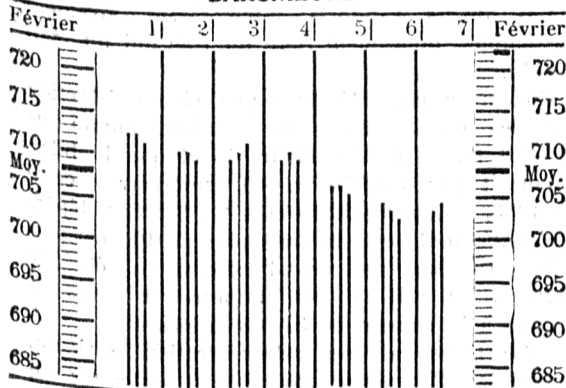
C'est ce soir, à 20 h. 30, dans la salle de la Grenette, que le film sur l'armée suisse sera projeté en séance publique et gratuite. Il sera accompagné d'une conférence faite par l'adjudant sous-officier Henri Hayoz.

La section de Fribourg de l'Association suisse de sous-officiers, organisatrice de cette soirée, invite tous ceux qui veulent se faire une idée exacte de l'armée suisse actuelle à cette conférence, faite spécialement à leur intention.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**

7 février

**BAROMETRE**



**THERMOMETRE**

Février	1	2	3	4	5	6	7	Février
7 h m.	-1	2	5	5	5	-1	0	7 h m.
11 h m.	1	3	5	7	6	3	-1	11 h m.
7 h soir	0	5	4	3	3	1		7 h soir

**STATIONS D'HIVER**

7 février, 8 heures du matin

	Degrés de température	Caractère général du ciel	Hauteur de la neige sur le champ de ski
Adelboden	- 8	couvert	1 m. et plus
Grindelwald	- 6	beau	>
Gstaad	- 4	>	>
Wengen	- 5	co. vert	>
Arosa	- 11	beau	2 m. et plus
Davos	- 11	>	>
St. Moritz	- 11	>	1 m. et plus
Les Rasses	- 5	couvert	>
Les Avants	- 2	>	1 mètre
Montana	- 4	>	>
Zermatt	- 8	>	1 m. et plus

**Temps probable**

Zurich, 7 février, 11 h. du matin.

Température en légère baisse. Ciel couvert. Vent du nord-est. Quelques chutes de neige.

**Nouvelles de la dernière heure**

**La journée d'hier à Paris**

Paris, 7 février.

(Havas.) — Les journaux soulignent le calme et la dignité dans lesquels a été célébré l'anniversaire du 6 février. « L'anniversaire du 6 février, écrit l'*Echo de Paris*, devait conserver, dans l'esprit les Ligues patriotiques qui, avec le concours de la population parisienne, imposèrent l'union nationale à un parlement sans contrôle, un caractère de piété et de dignité. C'est bien ainsi que, dans l'ensemble, sauf quelques incidents qui ne prirent à aucun moment un caractère d'une extrême gravité, fut célébrée cette commémoration. »

Le *Matin* dit :

« La douloureuse page d'histoire que fut le 6 février 1934 a été commémorée, hier mercredi, avec cette ferveur et cette piété que savent mettre les Parisiens, quand il s'agit d'exalter le souvenir de ceux qui sont tombés au service d'une noble idée. »

Le *Petit Parisien* dit que le gouvernement, avec tact et autorité, a su assurer l'ordre. « On ne s'est pas battu dans Paris. Les anciens combattants on eu à cœur de montrer hier qu'ils savaient être disciplinés comme des soldats, et la noblesse et la fermeté de leur tenue, le calme de leur résolution auront fait une impression profonde qui n'aura pas manqué, on veut l'espérer, d'être vivement ressentie dans les milieux politiques. On ne s'est pas battu. Il n'y a pas eu de 6 février 1935. »

L'*Ouvre*, de son côté, écrit :

« La journée d'hier n'a pas eu, en tout cas sur la voie publique, l'allure que quelques-uns eussent voulu lui donner : celle de la célébration d'un grand événement politique. Devant le bilan réel de cette révolution nationale, on comprend que la foule parisienne ait gardé son sang-froid et que ni les excitations, ni les provocations n'aient obtenu d'elle qu'elle s'en départisse. »

M. Blum, dans le *Populaire*, écrit :

« Le gouvernement ne peut pas prolonger plus longtemps son attitude de ménagement et d'équilibre. Il faut qu'il se décide pour ou contre l'émeute fasciste. L'option ne peut être éludée plus longtemps. En ce qui le concerne, le groupe parlementaire du parti fera, dès ce matin, le nécessaire pour forcer son choix. »

(En ces phrases éclatent la mauvaise foi et l'hypocrisie de Blum, car il sait bien que le fascisme n'était pour rien dans le projet des ligues patriotiques.)

Le *Figaro* écrit :

« Le spectacle de la place de la Concorde, où des milliers de fleurs remplaçaient les cadavres tombés il y a un an, restera ineffaçable. Pendant des heures, et surtout lorsque les ateliers et les bureaux libèrent leur foule jeune et légère, des hommes et des femmes vinrent pieusement apporter, en ce lieu désormais consacré par le sacrifice, un hommage dont la ferveur se lisait dans leur attitude et étincelait dans leur regard. »

« La cérémonie de Notre-Dame avait, le matin, attiré un tel peuple que plusieurs milliers de personnes n'ont pu pénétrer dans l'édifice. La majesté de la liturgie, la communauté de l'émotion, tout s'accordait à donner à la cérémonie un sens précis : l'invincible foi de la France dans son rôle et dans sa destinée. »

L'*Ordre* se soucie de justifier le président du Conseil qui s'est rendu à la cérémonie religieuse de Notre-Dame, attitude qui lui a valu les remontrances de M. Blum.

« M. Blum a tort quand il déclare que, en se rendant à la cérémonie, M. Flandin a reconnu que l'émeute du 6 février 1934 avait raison et que ceux qui ont essayé de tenir tête sont des assassins. La vérité, c'est qu'une presse furieuse, accusant à tort à et travers, pour les besoins de sa politique ou de son tirage, poussa dans la rue, le 6 février 1934, une foule de braves gens que la crise économique désespérait, que le scandale de Stavisky révoltait et que, sans cesse, cette foule devait être à la merci des impulsifs et des provocateurs. »

« J'ai vu le péril, je l'ai dénoncé. Le sang qui coula, il y a un an, était du bon sang français, et hier, M. Flandin a eu raison de l'attester par sa présence à Notre-Dame. A l'intérieur comme à l'extérieur, le rôle qui lui appartient est un rôle d'apaiseur. Il le remplit avec intelligence et avec courage. »

**Autour d'une banque officielle américaine**

Washington, 7 février.

(Havas.) — Une vive bataille se prépare au Sénat autour du régime du statut de la Banque de réserve fédérale. Le gouverneur du Bureau de la réserve fédérale, aux termes de la nouvelle loi, ne conserverait son poste que tant qu'il jouirait de la faveur présidentielle ainsi que les gouverneurs des banques de réserve. Les billets de la Réserve fédérale, qui sont la principale monnaie fiduciaire des Etats-Unis, contiennent d'être gagés par 40 % d'or, mais il ne sera plus nécessaire que le reste soit gagé par des effets de commerce, des obligations gouvernementales ou de l'or. Des règles assez strictes concernant l'escompte disparaîtraient et la Réserve fédérale resterait le seul juge des papiers commerciaux, agricoles et industriels sur lesquels les banques pourront consentir des avances.

**Que va faire l'Allemagne ?**

Paris, 7 février.

On mande de Berlin à l'agence Havas :

Un conseil restreint de cabinet, présidé par M. Adolf Hitler, et auquel assistaient notamment le baron von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich, le général von Blomberg, ministre de la Reichswehr, le général Hermann Göring, ministre de l'air du Reich et ministre-président de Prusse, M. Rudolf Hess, suppléant du Führer, et M. von Ribbentrop, délégué spécial du Führer pour les questions de désarmement, s'est réuni à la chancellerie.

Les ministres ont examiné en commun les termes du communiqué de Londres. Ils se sont efforcés de déterminer la portée des possibilités multiples qu'implique ce document.

Dans les milieux politiques allemands, on ne se dissimule pas qu'une longue période de conversations diplomatiques sera nécessaire pour délimiter le terrain sur lequel pourraient s'engager éventuellement les négociations complexes qui devraient traduire d'une manière positive l'esprit de collaboration qui semble s'être exprimé à Londres.

Le projet de convention aérienne a retenu particulièrement l'attention des milieux politiques allemands. L'une des objections soulevées de prime abord, c'est que ce projet, en faisant appel à la participation de l'Allemagne, suppose que celle-ci possède une flotte aérienne de guerre. Or, on souligne qu'elle n'en a pas de jure, puisque le traité de Versailles lui interdit d'en posséder une et que le communiqué de Londres maintient l'existence des clauses du traité sur le désarmement du Reich tant que la convention d'ensemble qui doit les remplacer n'est pas conclue.

On s'attend dans les milieux diplomatiques que le gouvernement allemand sera amené dans un délai très proche à poser à Londres et à Paris une série de questions concernant la portée de certaines des formules élaborées entre les ministres anglais et français.

**Au secrétariat de la Société des nations**

Paris, 7 février.

On mande de Genève au *Temps* :

L'accord anglo-français de Londres qui a été accueilli avec la plus vive satisfaction dans les milieux de la Société des nations, ne fait pas encore, bien entendu, l'objet d'études officielles du secrétariat de la Société des nations. Le secrétariat n'est pas un organisme politique et il sait attendre d'être saisi par les gouvernements. Il y aura, à ce moment, deux questions qui sont de sa compétence : 1<sup>o</sup> la question du désarmement ; 2<sup>o</sup> celle du retour de l'Allemagne à Genève.

En ce qui concerne la première de ces questions, on s'en tient jusqu'à maintenant ici à ce qui avait été décidé précédemment, c'est-à-dire à la réunion des deux comités techniques de la conférence, qui va avoir lieu d'ici une dizaine de jours : l'un traite du contrôle de la fabrication des armes ; l'autre, des dispositions générales de la future convention de désarmement. Les services du secrétariat restent d'ailleurs en contact avec le président de la conférence, M. Henderson, qui se trouve à Londres.

On peut signaler d'autre part certains sondages qui se font en ce moment à Genève en rapport avec les résultats des entretiens de Londres, de la part des délégations établies auprès de la Société des nations. Ainsi, les délégués hongrois portent intérêt aux répercussions possibles pour leur pays du remplacement éventuel de la partie V du traité de Versailles par une convention internationale.

En ce qui concerne le retour de l'Allemagne à Genève on ne s'attend pas ici qu'il se produise très prochainement. Les Allemands qui gravitent encore autour des organismes de la Société des nations observent une extrême réserve. A l'exception du secrétaire général et du secrétaire général adjoint de la Société des nations, M. Ascarate, la plupart des hauts fonctionnaires sont actuellement absents de Genève. L'autre secrétaire général adjoint, M. Pilotti, séjourne en ce moment à Rome où il s'occupe, entre autres, des affaires de la Sarre et du règlement du conflit survenu entre l'Irak et la Perse. Le sous-secrétaire anglais, M. Walters, est à Londres et le nouveau sous-secrétaire général soviétique, M. Rosenberg, ancien chargé d'affaires à l'ambassade soviétique à Paris, séjourne depuis quelques jours dans cette ville.

**L'opinion japonaise**

Tokio, 7 février.

Le journal *Nichi Nichi* écrit que l'Europe se trouve aujourd'hui dans la même situation qu'avant la guerre. Le journal ajoute que la conclusion de l'accord anglo-français a été facilitée « d'abord par la coïncidence de la revendication de la sécurité par la France et du désir de paix de l'Angleterre et ensuite par la crainte qu'inspire aux principales nations européennes le développement considérable de l'aviation des autres puissances. »

Le journal *Asahi* considère l'accord franco-anglais comme une étape dans l'organisation pacifique de l'Europe et exprime la crainte que la France, dont le besoin de sécurité n'a été satisfait ni par les clauses de désarmement du traité de Versailles, ni par le traité de Locarno, ni par

le pacte Briand-Kellog, ne se sente encore plus menacée lorsque le Reich aura reçu le droit de réarmer.

« La disposition manifestée par l'Angleterre, conclut ce journal, qui a constamment évité toute convention militaire avec une puissance européenne, d'être partie aujourd'hui, dans un pacte d'assistance aérienne britannique. »

**Le budget de l'armée anglaise**

Londres, 7 février.

(Havas.) — Le budget de l'armée pour 1936 qui sera soumis au Parlement comporte une augmentation de 39,600,000 livres sterling sur l'année dernière. Selon le *Morning Post*, ces dépenses supplémentaires seront affectées pour une part à la motorisation des régiments d'infanterie, mais surtout à la mise au point des sections spéciales destinées à la protection de l'agglomération londonienne contre les attaques aériennes.

**Le contrôle des communications aux Etats-Unis**

Washington, 7 février.

(Havas.) — La commission fédérale des communications a demandé au Congrès de voter une loi donnant à cette commission le contrôle des communications par câble et radio entre les Etats-Unis et l'étranger « afin de combattre les monopoles étrangers ». »

**Le contrôle des compagnies américaines de services publics**

Washington, 7 février.

(Havas.) — M. Rayburn, président de la commission de la Chambre de commerce, député démocrate, a déposé un projet instituant un contrôle gouvernemental de la gestion financière des compagnies de services publics, interdisant l'existence des compagnies « holding » ayant simultanément la majorité des actions des entreprises de gaz et d'électricité, et simultanément d'entreprises nationales et étrangères et enfin interdisant l'accroissement démesuré de « holdings ». »

**Un ministre belge à Rome**

Rome, 7 février.

M. Henry Jaspar, ministre d'Etat de Belgique, a été reçu hier mercredi en audience privée par le Pape. Il a été accompagné au Vatican par le conseiller ecclésiastique de l'ambassade de Belgique auprès du Saint-Siège, Mgr Devoghel. Après l'audience pontificale, M. Jaspar a fait visite au cardinal secrétaire d'Etat Pacelli.

**Exploits de skieurs russes**

Moscou, 7 février.

Cinq skieurs ont effectué, les premiers dans l'histoire, le parcours en ski d'Igarka à Krasnoyarsk, long de 2000 km. Un parcours de 1000 km. a été suivi dans un chemin complètement inexploré, entouré de forêts, par une température de 65 degrés au-dessous de zéro. Le parcours a été effectué en 32 jours.

**Avalanches**

Bolzano, 7 février.

La température élevée de ces derniers jours a causé des avalanches nombreuses dans les Dolomites. L'une d'elles s'est détachée de la Cima Boé, à 2500 m., et a emporté un skieur de Trieste.

Novare, 7 février.

Une avalanche a surpris deux bûcherons sur les hauteurs du val Sesia. L'un a été projeté à 10 m. Il n'a été que contusionné. L'autre a été tué.

**Un loup a attaqué un paysan**

Varsovie, 7 février.

Les fortes chutes de neige qui viennent d'avoir lieu dans les environs de Vilna ont complètement isolé plusieurs hameaux.

Des loups affamés quittent les forêts et attaquent ces hameaux pour dévorer des pièces de bétail. Un paysan ayant surpris un loup dans son étable, s'arma d'une fourche et voulut tuer l'animal. Celui-ci se rua sur l'homme et le renversa, lui faisant de terribles morsures. Les cris du paysan furent entendus par plusieurs voisins, qui se portèrent à son secours et mirent le loup en fuite. Le paysan a été transporté dans un hôpital dans un état grave.

**SUISSE**

**Chez les Romands de Berne**

Berne, 7 février.

Un banquet d'une centaine de couverts a été offert, hier soir, au Bellevue-Palace, par le Cercle romand de Berne au Dr Carrière, chef du service fédéral de l'hygiène publique, nommé dernièrement docteur *honoris causa* de l'université de Berne, et au colonel divisionnaire Combe, le nouveau commandant de la première division.

Le président du Cercle, M. Bernard Jordan, a adressé à MM. Carrière et Combe les félicitations des Romands de Berne, puis le Dr Vannod a relevé les grands mérites du Dr Carrière.

**Un cheminot écrasé**

Vallorbe, 7 février.

Un employé des Chemins de fer fédéraux, M. Doy, père de cinq enfants, a été pris entre deux wagons d'un train de marchandises. Il a été si grièvement blessé qu'il a succombé.



## FRIBOURG

† M<sup>lle</sup> Athénaïs Clément

« Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur, car leurs œuvres les suivent. » Instinctivement, ce texte de la Sainte Ecriture vient à l'esprit en présence de celle que Dieu vient de rappeler à Lui, chargée de mérites, et qui laisse dans le temps un sillon lumineux de charité et de dévouement.

M<sup>lle</sup> Athénaïs Clément

M<sup>lle</sup> Clément est décédée hier, mercredi, à midi et quelques minutes, après une douloureuse agonie, assistée de tous les secours et de toutes les consolations de la religion.

Bien que l'issue fatale eût été à redouter depuis longtemps, on s'était accoutumé à la voir, si frêle fut-elle, lutter pour ainsi dire sa vie durant avec la maladie et la souffrance; retrouver toute son énergie sitôt la crise passée; reprendre sans défaillance le travail là où il avait été interrompu, qu'il finissait par sembler qu'il en serait toujours ainsi.

Hélas! le deuil qui, aujourd'hui, éprouve si douloureusement les siens et tranche de solides amitiés, a eu raison de toute illusion. Fribourg, qui lui doit tant, est dans l'émotion et partage ce deuil.

M<sup>lle</sup> Clément était marquée d'une estampille plutôt rare: la modestie. Elle se cachait, mais les dons de cette nature d'élite prenaient, pour ainsi dire, leur revanche, et, de son intelligence, de son cœur, de sa délicatesse, jaillissaient un peu dans tous les domaines les initiatives les plus heureuses et les plus diverses, dont les unes ont doté notre ville d'institutions sociales et charitables qui demeureront et perpétueront sa mémoire. C'est jusque dans sa petite enfance qu'il faut aller chercher le fil conducteur d'une telle existence.

M<sup>lle</sup> A. Clément, unique fille de quatre enfants, dont l'aîné mourut en bas âge, naquit à Romont, en 1869. Son père, connu au loin comme le « président Clément », dédaignant des postes plus avantageux, dirigea les débats du tribunal de la Glâne et il s'était acquis, par son intégrité, ses connaissances juridiques étendues et sa réputation d'homme de bon conseil, une légitime et large popularité. Sa mère, sœur de l'avocat Girod, lequel joua plus tard un rôle important dans nos affaires publiques et fut créé docteur *honoris causa* de notre Université, resta veuve de bonne heure avec des ressources absolument insuffisantes pour élever les trois petits enfants restants, dont l'aîné, l'actuel docteur Clément, n'avait pas trois ans, et le cadet ne devait naître qu'un mois après la mort du père. Mais M<sup>lle</sup> Clément était une femme vaillante qui n'hésita pas, à quarante ans passés, à refaire et compléter son instruction, à passer des examens aux côtés de jeunes gens et de jeunes filles pour briguer et obtenir une situation dans les Postes à Fribourg, situation qui amena la famille Clément dans notre ville. Les traitements d'alors étaient modestes et la petite Athénaïs fit de bonne heure l'apprentissage d'une existence austère, aux restrictions multiples, dont elle gardera l'empreinte, par ce souci constant de limiter ses besoins et ses propres dépenses, et, plus tard, dans l'administration des œuvres dont elle s'occupera, par le souci de l'emploi aussi consciencieux que judicieux des ressources que la charité mettra à sa disposition, toujours préoccupée de restreindre au strict minimum les frais d'administration, et de faire appel, dans la plus large mesure possible, à des collaborations bénévoles. Mais, il faut le souligner, ce sens calculateur, placé au bon endroit, n'emprisonnera jamais cette hardiesse dans l'entreprise qui, chez elle, tiendra quelque peu du génie.

Elève des écoles primaires de la ville, elle ne se distingua tout d'abord guère parmi ses compagnes, mais subitement, elle émergea, conquît les premières places pour ne plus les abandonner et devenir brillante élève à l'Ecole secon-

daire. Un événement du petit Fribourg d'alors, la représentation d'*Esther*, où elle jouait le rôle principal, révéla chez elle des talents insoupçonnés. L'examen dit « du brevet » fut un succès. Sa carrière était trouvée; après une année consacrée à l'étude de l'allemand au pensionnat de Gutenberg, elle abordait l'enseignement privé, s'y sentant inclinée par une seconde vocation, celle de venir en aide à sa mère dans ses lourdes charges, croissantes encore par les études médicales de ce frère qui allait devenir le distingué docteur Clément.

Le succès la suivit dans cet enseignement. La réputation de la jeune maîtresse eut tôt fait de lui ouvrir les portes de la plupart des demeures patriciennes de Fribourg et des alentours.

Plus tard, un poste fixe lui fut offert dans l'enseignement public à l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg; elle l'accepta et elle apporta à sa tâche son intelligence lucide et ce sentiment du devoir qu'elle conserva toujours à un très haut degré. Au bout d'une dizaine d'années d'enseignement, la maladie vint briser ses forces, l'obligeant à renoncer à son poste pour passer quelques mois à la montagne. Mais, repos était loin pour elle d'être synonyme de paresse; son cerveau, alors déjà comme il le resta toujours, était au service d'un dévouement clairvoyant, actif et réalisateur.

L'une des premières œuvres auxquelles elle fut appelée à donner sa collaboration fut celle de la « Protection de la jeune fille », fondée à Fribourg en 1896 par M<sup>me</sup> Louise de Reynold de Pérolles, à l'instigation de M. Georges Python et de M. Léon Genoud, œuvre de large envergure, nationale d'abord, puis internationale. M<sup>lle</sup> Clément fut, dès le début, du nombre de ceux et de celles qui contribuèrent puissamment à lui donner son essor actuel. Par un travail ardu et opiniâtre de pionnier, elle conquiert l'estime des différents comités nationaux qui l'élirent vice-présidente générale, lors du Congrès international de Turin en 1912, charge qu'elle a conservée jusqu'à sa mort, vouant à l'Association tout son intérêt. On pouvait si peu se passer de ses conseils que les réunions du Bureau se tenaient parfois autour de son lit.

M<sup>lle</sup> Clément eut, toute jeune, un cœur très maternel. Se rendant compte de l'embarras des mères forcées de gagner leur vie comme journalières et qui devaient abandonner leurs poupons à la complaisance des voisins et au hasard du voisinage, elle improvisa une Crèche dans un local aux abords du pont de Saint-Jean, tout d'abord par un roulement de volontaires, dames et demoiselles de bonne volonté; mais elle dut constater que le système du roulement n'était plus praticable à la longue; c'est alors qu'elle rêva la construction d'une Crèche parfaitement adaptée à son but et, comme chez elle la réalisation était toute proche du rêve, elle mit sur pied une société par actions, grâce à laquelle s'édifia, en 1898, la Crèche de l'Auge qui, confiée aux Sœurs de la Retraite, poursuit aujourd'hui encore son rôle bienfaisant.

Bien des années plus tard, alors que surgirent dans la ville haute, notamment à Beauregard, un certain nombre de quartiers ouvriers, elle n'eut de repos que ces familles-là ne fussent soulagées elles aussi, et c'était la fondation de la Crèche de Beauregard, desservie par les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. Quelques collaborations financières aidèrent à sa construction, notamment le don destiné à perpétuer le souvenir d'un enfant cher, ravi à l'affection de ses parents. Mais les collaborations étaient insuffisantes; il fallait pourvoir au reste... L'histoire complémentaire de la Crèche de Beauregard, comme de tant d'autres fondations de M<sup>lle</sup> Clément, on ne la lira jamais; l'une de ses joies était de compléter ce qui manquait et de couvrir de l'anonymat une charité innée et inépuisable qui, tout près d'elle, trouvait un complice.

Que d'allées et de venues pour mettre ces Crèches sur pied! Nul ne s'étonnera que, même dans ses courses, M<sup>lle</sup> Clément ait fait quelque découverte. Elle avait observé, en effet, nombre de jeunes filles découvertes et errantes, le dimanche surtout. Elle chercha à les atteindre pour les soustraire aux dangers qui les guettaient et, avec le renfort de bonnes collaborations, elle les groupe le dimanche, leur offre de saines récréations, jeux, excursions, etc. Ces jeunes filles étaient un peu celles qui se tenaient à l'écart des patronages d'élite et qui s'intitulaient elles-mêmes « le patronage des méchantes ». Dans le même domaine, la fabrique de chocolat Cailler et C<sup>ie</sup> fit appel à M<sup>lle</sup> Clément pour l'organisation d'un « home » à Broc, à l'usage de ses ouvrières. Les Sœurs d'Ingenbohl furent appelées à le diriger.

Le nom de M<sup>lle</sup> Clément est intimement lié à la création de l'école ménagère de la rue de Morat, fondée par M<sup>me</sup> de Gottrau de Watterville, sous l'impulsion de M. Georges Python. L'école ménagère, dotée également d'une section normale, était alors une innovation qui valut à notre ville et à notre canton l'honneur d'être le siège du 1<sup>er</sup> Congrès international ménager, puis d'assurer à notre Direction de l'Instruction publique la présidence de tous les congrès analogues qui se sont succédés et se succéderont dans l'avenir. Par la mort de M<sup>lle</sup> Clément, le comité de l'école ménagère, dirigée par les Sœurs Ursulines, perd sa présidente très appréciée.

C'est encore sur l'initiative de M<sup>lle</sup> Clément que les Sœurs de Saint-Charles sont appelées à

Fribourg pour fonder généreusement de leurs deniers l'œuvre dite du « Château du bois », à Belfaux, où de jeunes victimes de leur ignorance ou de leur faiblesse peuvent attendre en sécurité un accouchement discret, puis s'attacher au petit être qui sera dès lors leur soutien et leur protection. A cette œuvre s'est annexée, plus tard, un petit institut d'éducation pour les enfants devenus plus grands.

M<sup>lle</sup> Clément eut une part active à la fondation et à l'organisation de l'école d'infirmières dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Elle était membre du comité de l'école. Elle voua plus tard le même intérêt agissant à la fondation de l'école de « nurses », dirigée par les Sœurs de Sainte-Ursule.

Mais, entre temps, avait éclaté la guerre mondiale; de pauvres réfugiés, des Belges surtout, étaient venus demander l'hospitalité en terre fribourgeoise. Cette misère, pas plus qu'une autre, ne pouvait laisser M<sup>lle</sup> Clément insensible; elle y pourvoya, d'abord par l'hospitalisation des adultes, puis, dans un plan général, vastement conçu, d'entente avec la reine Elisabeth, la Légation de Belgique et la Fondation Rockefeller, par l'hospitalisation de plus de quatre cents enfants. Elle établit des camps de concentration: le Guintzet, Villars-les-Jones, le château de Vaulruz, etc. Elle pourvoyait au ravitaillement en vivres, vêtements, combustibles dans des conditions particulièrement difficiles et parallèlement, à l'instruction des enfants, par des écoles et à l'instruction professionnelle, par des écoles spéciales d'apprentissages et quand, la guerre finie, les lauriers l'attendent en Belgique, aux fêtes de la victoire, où elle est réclamée, alors épuisée et reprise par la maladie, elle ne peut répondre à l'appel. L'Ordre de la reine Elisabeth et la distinction de Chevalier de l'Ordre de Léopold viennent consacrer ses mérites.

La collaboration de M<sup>lle</sup> Clément aux œuvres de guerre mises sur pied par le Secrétariat international de la Protection de la jeune fille lui valut de la part de la France la médaille de la « reconnaissance française », et c'est pour son activité générale dans la même Association que S. S. Pie X lui conféra la médaille *Benemerenti*.

Immobilisée, elle est hantée par un projet. La Protection de la jeune fille fut toujours une de ses grandes préoccupations, mais, quand on ne réussit pas à préserver, il faut savoir guérir; aussi, ce qui lui manquait, c'était une œuvre de relèvement pour les filles tombées. Il est nombre de ces malheureuses qui n'attendent qu'un appui pour reprendre une vie normale; refusez-vous de leur tendre la main? L'œuvre se réalisa par l'achat à cet effet du château de Corbières. La maison fut dirigée d'abord par des Sœurs franciscaines, puis par des religieuses du Bon Pasteur d'Angers, véritables spécialistes dans cette éducation délicate. Avec le temps, la situation de Corbières se révéla trop excentrique; la proximité d'un centre plus important faciliterait la possibilité de procurer aux pensionnaires un travail rémunéré, et c'est alors que les Sœurs elles-mêmes se décidèrent à acquérir Villars-les-Jones, où elles continuent leur œuvre vraiment admirable. Le château de Corbières, devenu libre, fut mis par la famille Clément à la disposition d'un groupe de bénédictins et constitue le Foyer Saint-Benoît.

Le Foyer Sainte-Elisabeth, à la rue du Botzet, est encore une initiative due à M<sup>lle</sup> Clément. Avec la cherté des vivres durant et après la guerre, elle avait constaté les privations auxquelles étaient soumises bien des personnes, dames ou demoiselles, auxiliaires des Œuvres, et sa sollicitude se mit en peine de leur créer un Foyer commun les libérant des soucis de l'existence. Le Foyer Sainte-Elisabeth est aujourd'hui la propriété des religieuses dominicaines de Brezgenz.

Mais l'œuvre qui, peut-être plus que les autres, accapara la sollicitude persévérante de M<sup>lle</sup> Clément, fut la création de l'Office central d'informations et d'assistance, ce régulateur de la charité, car autant M<sup>lle</sup> Clément aimait la pauvre, autant, dans son sens de la justice, haïssait-elle l'exploitation par le pauvre habile qui réussit à se faire donner de tous côtés au détriment du pauvre honnête et discret, d'autant plus malheureux. Cet organisme, fondé à l'Evêché même, sous le patronage de Mgr Bovet, en 1913, se révèle aujourd'hui comme une institution modèle, fonctionnant à souhait. Sous l'influence de cette institution, la mendicité a pour ainsi dire disparu pratiquement; les aumônes des particuliers sont de plus en plus versées à l'Office, qui distribue les secours en connaissance de cause, aidé par son service d'enquête. A l'Office d'assistance est annexée l'Œuvre de l'assistance par le travail à domicile. Lors de la promulgation de la nouvelle loi sur l'Assistance publique, l'Office de Fribourg, cité comme un modèle, fut prié de fonctionner comme Conseil de bienfaisance de la ville de Fribourg. Le nom de M<sup>lle</sup> Clément est tellement intrusé dans cet Office d'assistance que la grande kermesse annuelle, qui mobilise toutes les bonnes volontés et toutes les générosités au profit de l'Office, ne connaît d'autre appellation que la « Kermesse de M<sup>lle</sup> Clément », et c'est ainsi qu'il doit en être à l'avenir pour perpétuer une charité sans égale qu'incarne son nom.

La guerre aux taudis fut encore l'œuvre de M<sup>lle</sup> Clément, réalisée par l'œuvre dite des « Logements populaires » qui achète dans nos bas quartiers les maisons sordides pour les transformer, tout en respectant leur architecture, y intro-

duire l'air, la lumière et l'hygiène et y accueillir, de préférence, comme locataires, les familles nombreuses.

L'Œuvre contribue à embellir nos bas quartiers, à former le goût, et suscite des imitateurs.

« La paix du soir » paraît avoir été l'œuvre ultime de M<sup>lle</sup> Clément à laquelle il faut associer le nom du docteur Clément, fondation pleine de cœur qui donne un foyer aux vieux ménages pauvres qui n'ont pas à se disloquer et peuvent finir leur vie à seux.

Si longue soit l'énumération des œuvres qui doivent leur existence à M<sup>lle</sup> Clément, plusieurs, sans doute, sont omises. Ce que nous pouvons et devons dire, c'est qu'elle a bien mérité de notre petite patrie fribourgeoise, et ce ne sont pas de vains mérites que ceux qu'a voulu reconnaître notre assemblée bourgeoise, le jour où, sur proposition du Conseil communal, décernant la bourgeoisie d'honneur au docteur Clément, elle a tenu à honorer de la même distinction sa sœur, M<sup>lle</sup> Athénaïs Clément.

L'âme qui présidait à toutes ces œuvres ou qui en était la cheville ouvrière était une âme ardente et profondément chrétienne; il y avait, chez M<sup>lle</sup> Clément, la conviction acquise qu'il n'y a pas d'amour de Dieu sans dévouement au prochain. Mais l'amour de Dieu restait le ressort invisible; elle ne prêchait guère; elle réfléchissait et elle agissait. Aussi, dans les délibérations des innombrables comités dont elle faisait partie, fallait-il toujours compter avec son avis; ce n'était pas elle qui s'imposait, mais son jugement clairvoyant allait au cœur de l'affaire, comme au noeud de la difficulté, et la hardiesse de ses propositions, qui contrastait avec l'effacement de sa personne, menait les choses à bien. Et qui dira avec quelle servabilité sa plume se mettait à la disposition de toutes les causes généreuses?

Au milieu d'une telle activité, ce qui tenait du prodige, c'est qu'elle avait toujours du temps en réserve pour qui venait lui demander aide, ou secours ou pour qui recourait à son « don de conseil ». Tous les genres de détresse trouvaient chez elle, non seulement la confidente discrète, mais l'aide qui discerne, soutient et reconforte.

Ce que fut M<sup>lle</sup> A. Clément, sa vie durant, elle le resta jusqu'à ses derniers moments. Sereine et lucide jusqu'au bout, sur son lit de souffrance, sa prière intérieure était traversée de sollicitudes surprenantes pour les siens et pour les Œuvres qu'elle laissait. Crucifiée dans une agonie prolongée où la souffrance physique ne trouvait pas de répit, configurée à son Sauveur, on devinait chez elle un pacte secret qui, mettant le sceau à son amour du prochain, faisait de cette souffrance une rançon pour d'autres. On la sentait en paix, tout à la fois très près de Dieu et très près des siens; dans le monde et hors du monde; riche des dons naturels et surnaturels, et dévouée par un abandon total à la volonté de Dieu.

Il n'en faut pas davantage pour dire que, si M<sup>lle</sup> Clément laisse à notre cité des Œuvres qui honorent sa mémoire, elle laisse à tous quelque chose de non moins précieux: son exemple.

A. Th.

## A Surpierre

On nous écrit:

La Caisse d'épargne Raiffeisen de Surpierre a eu récemment sa XXVIII<sup>me</sup> assemblée générale de ses sociétaires pour l'approbation des comptes et du bilan de l'exercice de 1934. Ils s'y rencontrèrent nombreux, plus nombreux que par le passé, près de 80, tous ayant dans les mains un exemplaire imprimé des comptes et du bilan qu'ils avaient reçu une semaine auparavant. Ils avaient eu le temps de les examiner.

Les divers rapports intéressèrent vivement l'assemblée, doucement fière du rôle qui lui était dévolu.

Chacun a constaté avec une vive satisfaction que les dépôts d'épargne avaient monté de 646,890 fr. 60 à 670,411 fr. 75 et que le bilan balançait par 778,946 fr. 40, supérieur à celui de 1933, qui accusait 757,474 fr. 85. Ces dépôts d'épargne sont répartis dans plus de 400 carnets. Le bénéfice net de l'exercice a été de 3526 fr. 70; il a fait atteindre le fonds de réserve à la somme de 37,283 francs 40.

Cette Caisse a une administration sérieuse, composée d'hommes compétents, entendus en affaires. L'un ou l'autre y sont depuis son organisation, en 1907.

Au cours de l'année écoulée, le comité de direction et le conseil de surveillance, dans des séances communes, ont dû prendre des décisions graves. Il s'agissait de rien moins que d'écarter des agitations malsaines, des animosités regrettables, des procès ruineux. A tout prix, il fallait liquider une malheureuse affaire qui n'avait que trop duré. On y est parvenu non sans heurt, grâce à l'effort financier de la Caisse Raiffeisen, qui a fait la preuve de sa puissance. Et l'assemblée générale, dûment informée, a approuvé à l'unanimité ces décisions et a donné pleins pouvoirs au comité de direction pour mettre le point final à cette affaire, qui sera enterrée.

Si, dans l'enclave de Surpierre, la Caisse Raiffeisen n'avait pas été organisée en son temps et n'avait pas été sérieusement administrée, sa population ne jouirait pas de ces avantages économiques et financiers qui adoucissent la crise agricole. Aussi y voit-elle une intervention de la divine Providence, dont elle a à se rendre digne.



# GRAND CONSEIL

SEANCE DU 6 FÉVRIER

Présidence : M. Grand, président.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 1933  
Direction de la police et de la santé publique

**Rapporteur :** M. Ackermann  
*1<sup>re</sup> observation :* Le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas opportun de mettre fin à l'état d'insécurité juridique créé par la prolongation « d'année en année » de certaines patentes d'auberge et de donner à ces patentes un caractère définitif, sous les réserves légales ordinaires ?

De plus, il serait désirable que la Commission des auberges liquidât, dans le courant de l'année 1935, les cas encore en suspens de suppression d'établissements publics.

**Réponse :** Dans les villes de Fribourg et de Bulle, en considération du fait que les propriétaires des établissements publics dont la fermeture a été décidée n'ont pas reçu d'indemnité et pour tenir compte de certaines situations, les patentes de ces cafés sont prolongées provisoirement d'année en année. Grâce à cette mesure, la fermeture peut être ordonnée dès que les circonstances le permettent. C'est ainsi que, dans la ville de Fribourg, trois cafés, maintenus provisoirement, ont été fermés définitivement. Il ne saurait, évidemment, être question de donner un caractère définitif à cette situation provisoire.

Les cas encore en suspens concernant les suppressions d'établissements publics seront liquidés le plus rapidement possible.

M. le rapporteur estime que la réponse du Conseil d'Etat n'est pas satisfaisante. Il faudrait, une fois pour toutes, déterminer la liste des possesseurs de patentes. Il y aurait lieu de donner aux patentes provisoires un caractère définitif.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit que, en ce qui concerne la fermeture des établissements publics, il faut se rendre compte des difficultés énormes qu'elle a suscitées. La commission essaye de provoquer des transactions avec le propriétaire, pour liquider la fermeture à l'amiable. Dans les villes de Fribourg et de Bulle, une entente n'a pas été possible. Les propriétaires des établissements de Bulle qui devaient être fermés ont recouru au Tribunal fédéral, qui leur a donné tort. On s'est montré large à leur égard en leur donnant des délais importants.

Dans la ville de Fribourg, trois cafés ont été fermés. Il semble que, à Bulle, on devrait comprendre que des fermetures sont nécessaires, si on veut se conformer à la loi, qui limite le nombre des établissements publics.

*2<sup>me</sup> observation :* Quelle est l'organisation actuelle du service chargé spécialement de la police de la circulation et des enquêtes en cas d'accident ? Quels sont les moyens techniques mis à sa disposition (moyens de transport, de contrôle des véhicules en cas d'accident, relevé topographique, photographie, etc.) ? En quoi consiste la formation spéciale donnée aux agents de ce service ?

Les accidents graves de la circulation sont-ils signalés d'office et immédiatement à ce service, afin que, d'office aussi, la partie technique de l'enquête lui soit confiée ?

Si ce n'est pas le cas, le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas urgent de faire procéder ainsi à l'avenir ? Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il à cet effet ?

Le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas, en outre, qu'il est urgent d'organiser et d'exercer un contrôle plus strict de l'observation des règles de la circulation par tous les usagers de la route : automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons ? La police peut-elle, par exemple, tolérer que de nombreux cyclistes circulent de nuit sans que leur machine soit munie de la pastille lumineuse arrière ?

Ce contrôle ne devrait-il pas tendre à faire l'éducation des usagers de la route ? Ne pourrait-il pas, accessoirement, fournir une augmentation de recettes par la condamnation à de modestes amendes des usagers coupables d'une violation caractérisée des règles de la circulation, mais qui n'a pas provoqué d'accident ? Comment le Conseil d'Etat conçoit-il l'organisation de ce contrôle ?

**Réponse :** Tous les gendarmes s'occupent de la police de la circulation. Ils ont tous reçu des instructions pour procéder à des relevés topographiques et tracer des croquis. Toutefois, deux hommes (brigade mobile) sont spécialement préposés à la police de la route. Ils connaissent à fond les règlements de la circulation et le fonctionnement des véhicules à moteur. Un appareil photographique est à leur disposition. Comme moyen de transport, ils ont deux motocyclettes.

La brigade mobile de même que les deux experts cantonaux du service des automobiles, interviennent sur réquisition du magistrat, préfet ou juge d'instruction, dans les accidents de la circulation. Les préfets sont informés qu'il est indiqué de faire appel à la brigade mobile dans tous les accidents graves de la circulation.

De fréquents contrôles sont faits par le gendarmier concernant la circulation et des amendes sont infligées aux contrevenants. Des instructions ont été données pour intensifier le plus possible ce contrôle.

Il faut ajouter que, lors de la récente école de recrues pour la gendarmerie, les candidats ont reçu une formation spéciale. Tous ont appris à conduire un véhicule à moteur (auto et moto).

M. le rapporteur insiste sur le fait que la police de la circulation doit être faite par des spécialistes. Les deux agents de la brigade de la route font tout leur devoir, mais il semble que leur équipement soit insuffisant et leur tâche n'est pas assez bien déterminée. Il faut que, d'office, en cas d'accident, les spécialistes soient appelés pour faire l'enquête.

M. Ackermann émet des critiques au sujet des enquêtes menées après les accidents de la circulation.

Il y a, d'autre part, des progrès à faire dans l'éducation de tous ceux qui circulent sur la route. Ainsi, nombre de cyclistes n'ont pas encore la pastille rouge à l'arrière, ce qui augmente l'insécurité de la route, la nuit.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit que le Conseil d'Etat fait son possible pour une bonne marche de la police de la circulation. Nous avons un code qu'on doit respecter. C'est le magistrat enquêteur qui a la mission de rechercher l'auteur de l'accident.

Tous les gendarmes ont reçu des instructions au sujet de la manière de déterminer les causes de l'accident. La police de la circulation n'est pas parfaite, mais elle est suffisante. Elle possède les instruments nécessaires.

M. Marbach signale un cas dans lequel la police de la circulation n'a pas fonctionné. Il croit aussi à la nécessité de certaines améliorations.

## Direction des finances

Rapporteur : M. Lucien Despond.

*1<sup>re</sup> observation :* Le produit du timbre cantonal accuse une diminution due, en premier lieu, à la crise économique, mais aussi, semble-t-il, à un certain relâchement dans l'application de la loi. N'y aurait-il pas lieu de procéder à une refonte de la loi sur le timbre, en vue de procurer au fisc quelque recette nouvelle qui, répartie sur l'ensemble de la population, ne la toucherait que fort légèrement ?

**Réponse :** La recette du timbre cantonal suit approximativement celle de l'enregistrement et suit les mêmes influences. Il n'y a eu aucun relâchement dans l'application de la loi. Le gros de la recette provient des actes notariés et judiciaires, où le contrôle est quasi automatique.

L'application des lois sur le timbre s'est aujourd'hui à peu près stabilisée. La révision totale de celle de 1882 sera mise à l'étude prochainement.

*2<sup>me</sup> observation :* La commission d'économie publique constate l'augmentation du nombre et du coût des fonctionnaires pendant la dernière période décennale : En effet, il y avait, en 1923, 466 fonctionnaires devant toute leur activité à l'Etat, pour un traitement global de 2,209,937 fr. En 1926, il n'y en avait plus que 446, avec un traitement de 1,996,363 fr. En 1933, les chiffres passent respectivement à 514 et à 2,361,147 fr.

La commission désire connaître les causes de ces augmentations et savoir si l'arrêté introduisant une limite d'âge pour les fonctionnaires est régulièrement et universellement appliqué ?

**Réponse :** L'augmentation du nombre des fonctionnaires vouant toute leur activité à l'Etat est plus apparente que réelle. Elle provient, en particulier, de l'irrégularité de l'effectif de certaines catégories de fonctionnaires. Il y a aussi parfois des transferts d'une catégorie dans une autre.

Le point le plus important est le total des salaires. Celui-ci a été influencé par la réduction de 5 % de 1923 à 1928, par le jeu des augmentations quadriennales, par le rétablissement des traitements intégraux en 1929 et 1930, par la nouvelle réduction de 1933 et par les mutations dans les emplois.

L'arrêté du 12 octobre 1932 sur la limite d'âge est normalement appliqué, en corrélation avec la loi sur la Caisse de prévoyance et le nouveau règlement de celle-ci.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, dit que la Direction des finances a élaboré un projet de loi concernant la retraite obligatoire à 70 ans.

*3<sup>me</sup> observation :* Les taxes cadastrales des bâtiments ont passé de 451,732,435 fr. en 1923 à 573,916,800 fr. en 1933. Cette plus-value est justifiée par les constructions nouvelles, notamment dans les villes. La taxe des biens-fonds enregistre une augmentation de 8,287,395 fr. Peut-on dire que cette hausse correspond à une plus-value des terres, alors que leur rendement est à la baisse, particulièrement dans les régions montagneuses ? Ne devrait-on pas enrayer ces surestimations et soulager les contrées alpêtres par quelques mesures appropriées, par exemple, celle qui est adoptée dans certains cantons et qui consiste à exonérer de l'impôt le 50 % de la valeur cadastrale des chalets de pâturages, utilisés seulement durant trois à quatre mois d'été ?

**Réponse :** De 1923 à 1933, la taxe des fonds a passé de 283,704,545 fr. à 291,635,943 fr. soit une augmentation de 8,287,395 fr. Cette augmentation, qu'il faudrait d'ailleurs mettre en regard de tous les subsides accordés pour améliorations foncières, n'atteint pas le 3 % de la taxe de 1923. D'autre part, les taxes des communes de la révision a été faite de 1923 à 1933 datent de la période d'avant-guerre, soit de 1907 à 1914. Nombre de taxes ont aussi été élevées à la demande des propriétaires eux-mêmes.

La taxe des chalets est liée à celle des pâturages. En effet, selon les instructions données aux commissions des zones, on calcule d'abord quel capital représente le prix de location au 3 1/2 %, puis on déduit de ce capital la taxe des bâtiments d'exploitation et la classification est établie de manière à atteindre le reste du capital. Les bois

nécessaires aux clôtures, à l'affouage et à l'entretien du chalet sont compris dans cette estimation. Le surplus est évalué à part. Dans la plupart des cas, si la taxe du chalet devait être diminuée, il y aurait lieu d'augmenter la taxe des fonds.

M. Collardier recommande la proposition de la commission d'économie publique.

M. Henri Diesbach est heureux d'enregistrer la déclaration du gouvernement qui envisage la révision des taxes cadastrales.

M. Blanchard expose la situation de certains propriétaires, qui sont trop taxés.

Dans la discussion générale, M. Murith estime qu'il faudrait un arrêté spécial pour la provision des percepteurs de la taxe d'assurance contre l'incendie.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, précise qu'il ne peut s'agir d'une diminution des impôts, car on ne peut, à l'heure actuelle, songer à un déchet quelconque des recettes.

## Travaux publics

Rapporteur : M. Kälin.

*Observation :* Le rail électrique de la Compagnie de chemin de fer Fribourg-Morat-Anet a été la cause de plusieurs accidents, parfois mortels. N'y aurait-il pas lieu d'envisager la disparition de cet engin désuet qui constitue un danger public ?

**Réponse :** Cette observation est certainement fondée. Depuis longtemps déjà, la Compagnie de chemin de fer Fribourg-Morat-Anet désire procéder à une transformation de ses installations électriques. Malheureusement, la situation financière extrêmement précaire de l'entreprise ne lui a pas permis jusqu'ici d'entreprendre ce travail.

M. le rapporteur souligne le danger du rail conducteur. Il serait intéressant d'étudier le remplacement du rail par une ligne aérienne.

M. Gutknecht dit que les intéressés de la ligne ont eu une assemblée, qui a demandé à l'unanimité un changement du système de traction.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, déclare que le Conseil d'Etat s'est occupé de cette question. Les transformations demandées coûteraient 500,000 francs. La situation financière du canton ne permet pas de faire une telle dépense.

M. le commissaire du gouvernement ajoute qu'on a commencé la couverture du rail en éternit ; toutes les années, un certain tronçon est ainsi effectué. D'autre part, il ne faut pas oublier que nul n'a le droit de s'introduire sur les voies.

M. Barras dit que, à plusieurs endroits de la ligne, les passages à niveau ne sont pas assez visibles.

La signalisation est insuffisante et il suffit qu'un train non annoncé arrive, et un accident se produit. Il insiste pour le rétablissement des gardes aux passages à niveau dangereux.

M. Derron, de Praz, indique quelques inconvénients du système de traction.

M. Kälin signale le peu de succès des démarches concernant les changements d'horaires. Il demande où en est la question d'un studio de radiophonie à Fribourg.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, montre que, dans quelques accidents, il y a eu des imprudences de la part des victimes. On étudiera la question du rétablissement d'un garde-barrière à l'endroit signalé par M. Barras.

M. Buchs déclare qu'un studio a été installé à la Grenette, mais que la Société romande de radiodiffusion se montre fort avare pour les programmes concédés aux villes de la Suisse romande, qui ont cependant des ressources intellectuelles qui ne sont pas inférieures à celles des sièges des postes d'émission de Radio-Suisse romande.

## Direction militaire

Rapporteur : M. Muller.

*Observation :* Malgré les restrictions d'importation des bois étrangers, on constate qu'il entre en Suisse encore beaucoup de produits ligneux, tant de service que de chauffage. L'Association des propriétaires de forêts est déjà intervenue auprès des pouvoirs fédéraux en vue de protéger la forêt suisse.

N'appartient-il pas aux cantons d'intervenir également dans le même sens pour appuyer les demandes déjà formulées de restrictions d'importation ?

**Réponse :** Si on en excepte quelques bois spéciaux employés dans les constructions urbaines, l'importation des bois étrangers n'exerce pas une influence sensible dans notre canton. Les bas prix de cet hiver ont pour cause, pour les bois de feu, la clémence du début de l'hiver et, pour les bois de service, le défaut de concurrence parmi les acheteurs, tout au moins dans la partie sud du canton, où l'industrie du bois est la plus importante.

Notre canton fait officiellement partie de l'Association forestière suisse, laquelle, avec une initiative et un entrain louables, fait campagne pour la protection et l'utilisation des bois indigènes. Nous ne croyons pas qu'une action directe du canton soit de grande utilité.

M. Lucien Despond dit l'importance des forêts dans l'économie fribourgeoise et suisse. Il estime qu'on importe trop de bois étrangers. D'autre part, on devrait développer l'emploi du bois suisse dans la fabrication du papier et dans l'automobilisme.

M. Barras demande la suppression de quelques inspecteurs forestiers. Il signale un cas dans lequel un inspecteur forestier a montré une trop grande désinvolture.

M. Vonderweid déclare que notre canton n'importe pas de bois. Des démarches ont été fai-

tes pour faire reconnaître que le canton de Fribourg est un pays à surproduction. On constate que des communes de montagne chauffent les locaux des maisons d'école avec de la houille au lieu d'employer le bois qu'elles possèdent en abondance.

Des améliorations très importantes ont été apportées dans les chemins servant à l'exploitation des forêts.

M. Vonderweid déclare qu'il avait voulu sévir contre le fonctionnaire fautif, mais qu'il s'était heurté aux dispositions sur la caisse de retraite.

M. Dafflon estime aussi qu'on devrait diminuer le nombre des inspecteurs forestiers.

Dans la discussion générale, M. Bays insiste sur la nécessité d'une solution du problème de la Caserne de Fribourg. Il rappelle que le contrat avec la Confédération va expirer prochainement et que, d'après les déclarations du chef d'arme de l'infanterie, les écoles de recrues de téléphonistes ne pourraient être maintenues, si on ne met pas à leur disposition une place d'exercice convenable. M. Bays, qui est très au courant des affaires militaires, montre qu'on ne peut, à l'heure actuelle, se contenter des places habituelles. Il faut un terrain pour les exercices en campagne. Ce terrain existe tout près de Fribourg. Il est indispensable que la Direction militaire de Fribourg se mette en relation avec les organes militaires fédéraux. Il y va de l'intérêt de la ville de Fribourg.

M. Aeby rappelle au Grand Conseil la loi du 4 mai 1934 concernant les rapports de service entre le Conseil d'Etat et les fonctionnaires, qui permet au gouvernement de mettre fin aux rapports de service d'un fonctionnaire.

M. Spicher appuie vivement les instances de M. Bays et souligne l'intérêt qu'il y a pour la ville et l'Etat au maintien des écoles de recrues de téléphonistes à Fribourg. Dans des quartiers déjà déshérités au point de vue commercial, il faut maintenir la caserne avec ses soldats. Si on laisse aller les choses, on se trouvera devant un fait accompli. Or, l'Etat reçoit, chaque année, de la Confédération, un montant appréciable pour les soldats logés à la caserne. C'est une compensation pour les sacrifices acceptés par le canton de Fribourg, lors de la restauration de la Caserne. D'autre part, la Confédération, à l'imitation de ce qui se fait ailleurs, ne manquera pas d'assurer le service des intérêts de la somme engagée par le canton pour la place d'exercice.

Il faut, déclare M. Spicher, qu'on fasse quelque chose pour une population qui mérite la sympathie du Grand Conseil.

M. Bartsch demande si la place de Fribourg convient bien pour une école de recrues et si la Confédération ne devra pas songer tôt ou tard à installer ailleurs les écoles de recrues.

Il estime que l'application de la loi citée par M. Aeby est pleine de difficultés et qu'on ne peut, d'un trait de plume, se débarrasser d'un fonctionnaire.

M. Bays montre que Fribourg offre des conditions excellentes pour le service en campagne. M. Sarasin était enchanté de la topographie du sol fribourgeois. Actuellement, on veut faire des recrues téléphonistes des soldats qui sachent utiliser le terrain, comme les troupes d'infanterie.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement indique que, dans la fabrication du papier, il entre un tiers de bois suisse et deux tiers de bois étranger. Il déclare que le Conseil d'Etat fera tous ses efforts pour développer l'emploi du bois.

M. Vonderweid promet que des pourparlers seront immédiatement entrepris par la Direction militaire, auprès des autorités militaires fédérales, en vue du choix d'un terrain d'exercices. Le Conseil d'Etat ne veut pas laisser échapper de Fribourg les écoles de recrues de téléphonistes, qu'il a eu tant de peine à obtenir.

Un nouveau député, M. Catillaz, de Guin, prend la place de M. Amédée Brulhart, nommé secrétaire à la Chancellerie.

La séance est levée à 12 h. 20.

## Séance du 7 février

Le Grand Conseil a voté, ce matin, un projet de décret concernant la correction de la route Tinterin-Marly.

Il a adopté, sans opposition, un projet de loi sur un essai de généralisation des traitements fixes.

Puis il a abordé le projet des nouvelles constructions de Drognegn.

M. Jean Oberson a fait un rapport très intéressant sur cet objet et a proposé, au nom de la commission d'économie publique, l'entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Bovet a soutenu le projet.

**Vente**  
**d'ouvrages d'occasion**  
livres français et allemands  
**LIBRAIRIE ST-PAUL**  
130, Place St-Nicolas



CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Hier, mercredi, a siégé durant la matinée le tribunal de la Sarine, composé de MM. Neuhaus, Bersier, Weck, Hartmann et Roulin.

Le conseil communal de Rossens et le gendarme Berset ont déposé plainte contre Mme Colombe Th. et Louis F. pour outrages publics aux bonnes mœurs.

Pour non paiement des taxes militaires, Aloys Y., qui doit 12 fr. 60, fera trois jours d'arrêt.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Ligue patriotique, section de Fribourg. — Le comité prie les membres d'assister nombreux à la représentation du film d'armée qui aura lieu ce soir, à 8 h. 30, à la Grenette.

Sous-officiers de Fribourg. — Les membres sont priés d'assister à la conférence donnée ce soir, jeudi, à la Grenette, par l'adjudant sous-officier Henri Hayoz, sur l'Armée gardienne de notre sol, suivie d'un film sur l'armée.

Contingent des Grenadiers fribourgeois. — Ce soir, à 8 h. 30, à la Grenette, conférence du membre d'honneur, M. Hayoz, directeur, avec film sur l'armée suisse; invitation pressante à tous les membres.

La Société fribourgeoise des officiers invite ses membres à assister à la conférence qui sera faite ce soir, jeudi, à 20 h. 30, à la Grenette, par l'adjudant sous-officier Hayoz. Sujet: l'Armée gardienne de notre sol (film).

Mutuelle. — Ce soir, jeudi, 7 février, répétition au local. Ténors à 20 h. 15.

Secrétaire de la rédaction: Armand Spicher.

RADIO

Vendredi, 8 février

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert par le petit Orchestre Radio-Lausanne. 13 h. 10, chronique touristique. 15 h. (de St-Moritz), IVmes Jeux d'hiver universitaires internationaux. 18 h., Correspondance d'affaires. 18 h. 25, musique récréative par le petit Orchestre Radio-Lausanne. 19 h., chronique touristique et sportive. 19 h. 15, musique récréative. 20 h., opé-

rette donnée par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h., dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert récréatif (gramo). 16 h., émission commune. Musique d'opérettes par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h., retransmission du Théâtre municipal de Berne: La force du destin, opéra en quatre actes, de Giuseppe Verdi.

Radio-Suisse italienne

12 h., musique brillante par le Radio-Orchestre. 21 h. 25, musique viennoise par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Radio-Paris, 21 h., Le grillon du foyer, pièce en trois actes, d'après Ch. Dickens, musique de Massenet. Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-concert symphonique. Paris P. T. T., 13 h. 15, déjeuner-concert par l'Orchestre national. 21 h. 30, musique de chambre. Strasbourg, 22 h., récital de piano. Bordeaux P. T. T., 21 h. 30, concert d'orchestre symphonique et de chant. Bruxelles, 21 h., tribune radiophonique du combattant; concert d'orchestre symphonique. Radio-Luxembourg, 21 h. 40, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Munich, 19 h., concert d'orchestre à vent. Leipzig, 18 h. 20, concert récréatif par l'orchestre de la station. Hambourg, 19 h., concert par l'orchestre des concerts de Stettin. Heilsberg, 16 h., concert par le petit orchestre de la station. Londres régional, 20 h. 15, concert par fanfare militaire.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h. 10, Stuttgart, concert matinal. 8 h. 15 à 9 h., Radio-Paris, revue de la presse. 9 h. 30 à 10 h. 30, Lyon-la Doua, disques: récits et poèmes. 12 h., concert par le trio de Lille. 11 h. 30 à 12 h. 25, Lyon-la-Doua, récital de piano. 14 h. à 14 h. 30, Vienne, Elisabeth Schumann chante (disques). 22 h. 45 à 1 h., Vienne, concert varié. 23 h. 45, concert nocturne.

La télévision dans le domaine pratique

Nous extrayons d'un article du Daily Express l'information suivante:

« La production massive d'appareils récepteurs de télévision, donnant aux gens une image sonore et parlante de 35 à 40 centimètres carrés, de pièces de théâtre et de matches de boxe par exemple, peut être commencée dès qu'on voudra; trois nouvelles stations émettrices de télévision, coûtant chacune 100,000 livres (1 million et demi), sont immédiatement nécessaires, à Londres, Manchester et Glasgow. Les dix années qui viennent verront la télévision téléphonique, la télévision des films parlants, la télévision du « Derby » et de tous les événements sportifs majeurs ».

Grande soirée de Gala

JEUDI, le 7 FÉVRIER de 22 h. 30 à 2 heures

au 1er étage de l'Hôtel TOURING avec le concours de l'Orchestre Musette

MONT PARNO

Entrée: Fr. 1.— Pas de ruban.

ON CHERCHE

Personne de confiance

et de bonne famille, pour tenir petit ménage soigné et éduquer enfant de 5 ans. Offres détaillées avec photo sous chiffres Of. 8644 L, à Orell Füssli-Announces, Lausanne.

UNION des parqueteries suisses

Bureaux de vente: Berne, Kapellenstr. 6, Tél. 24.823

Bâle, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Zurich.

le parquet offre le maximum de garanties pour votre santé et votre confort.

le parquet est un plancher de valeur, dont la beauté ne passe point.

le parquet ne coûte pas plus cher qu'un autre produit.

LISTE DES ANIMAUX DE PREMIERE CLASSE 1934

DES SYNDICATS BOVINS DU CANTON DE FRIBOURG

PRIX DE VENTE 5 FR.

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

Ecole professionnelle de Gouvernantes d'Enfants

Ouverture des cours 8 avril — Hygiène — Couture — Psychologie de l'enfant, etc. Diplôme ou certificat. Placement des élèves catholiques assuré. Institut Floriana, sous contrôle de la Direction des Ecoles de Lausanne, 53, Av. Béthusy, Lausanne. Joindre timbre-réponse, s. v. p. 3057

A LOUER

pour le 25 juillet, un appartement de 2 chambres, 1 cuisine, à personnes tranquilles (Bourg). Adresser offres écrites sous chiffres P 40196 F, à Publicitas, Fribourg.

Bureaux

à louer pour le 25 juillet 1935 les locaux occupés actuellement par la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident. S'adresser: Avenue de la Gare, 6, 2me étage.

GRAND CHOIX

de Plaques de St-Christophe Librairies St-Pau

130, Place Saint Nicolas, et Pérolles 38, Fribourg

Vente juridique

(2mes enchères) L'Office des poursuites à Fribourg vendra le SAMEDI, 9 février, à 14 h. 1/2, au domicile de P. Wider, à Bellevue, des vins, liqueurs, verrerie, etc. 10676

Jeune fille

honnête et sérieuse, nationalité allemande, cherche place dans petit ménage soigné, où elle pourrait apprendre la langue française. S'adresser par écrit sous chiffres P 40197 F, à Publicitas, Fribourg.

CUISINIER

de 1er ordre CHERCHE PLACE dans hôtel ou petit restaurant, à Fribourg, Bulle ou environs, tout de suite ou date à convenir. Préférences modestes. S'adresser à Case postale 29451, Bulle. 1213

Les nouvelles

Poussettes

sont arrivées

chez

Haimoz Frères

Fribourg Pérolles, 8

Ouvrier boulanger

connaissant bien la pâtisserie, sachant travailler seul, de toute confiance, cherche place, date à convenir. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40126 F.

Ménage de cafetiers

cherche à reprendre un bon café-restaurant. Offres avec détails à Georges Dormond-Monnet, Chesières s/Ollon (Vaud).

L'Hôtel de la Gare, à Montbovon

demande une

Bonne à tout faire

S'y adresser. 1202

Risque 20 cent.

pour gagner Fr. 100.— par mois. 21547 Ecrivez, avec timbre-réponse, au journal Pour et Contre, 4, place Cornavin, Genève, 24.

On demande un simple

Domestique

DE CAMPAGNE, sachant traire, âgé de 25 à 35 ans. Entrée tout de suite. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10628 F.

On demande jeune

fille

de toute confiance, pour un petit ménage soigné. 2667 Ecrire Vve Barrot, Predigerasse, 2, BERNE.

A VENDRE

Domaine de 16 poses vaudoises, peu morcelé et en bon état. Grande facilité de paiement. Entrée à convenance. 590.5 S'adresser Ducret et Vacheron, notaires, à Moudon.

A VENDRE

1 tas de fumier de vaches. S'adr. à Louis Angéloz, feu Philippe, Corminbœuf.

L'autobus évanoui

par Léon GROG

— Où allez-vous, mon ami! demanda au typographe Charron le juge d'instruction.

Charron s'arrêta, parut interloqué, et répondit: — Je vais à mon travail... Mais qu'est-ce que cela peut vous faire?

Il fallut que le juge, encore, se présentât, pour que Charron acceptât, que des questions lui fussent posées.

Les réponses du typographe, au surplus, ne furent pas différentes de celles des deux autres voyageurs déjà interrogés. Charron ne savait rien, ne se souvenait de rien, ignorait absolument cette affaire d'« autobus évanoui », à laquelle il affirmait ne rien comprendre et demandait instamment qu'on le laissât en paix.

Après ses deux échecs précédents, M. Legerbier s'attendait à tout. Aussi fut-il moins affecté par le refus d'explications qu'opposa le typographe à son interrogatoire.

Il se contenta de l'aviser à son tour qu'il le gardait à sa disposition.

Il restait encore, dans l'autobus 519, quatre voyageurs, lesquels n'étaient réveillés qu'à demi: Muret, sa fille et les deux sœurs Praline. Sur l'avis du docteur, il fallut attendre quelques minutes encore, avant d'essayer de leur arracher un mot. M. Legerbier, d'ailleurs, n'avait plus grand espoir, et prévoyait à présent que la même maladie de la mémoire dont paraissaient souffrir les trois premiers interrogés, affligerait vraisemblablement les quatre autres.

Pourtant, son visage s'éclaira soudain, comme sous l'action d'une inspiration heureuse.

M. Legerbier venait d'avoir une idée.

Tirant de sa poche un porte-cartes et un crayon, il écrivit quelques brèves indications sur une carte, qu'il remit à un agent cycliste, en disant:

— Et un peu vite, n'est-ce pas!

Pendant ce temps, le vieux Muret et la jolie Cécile s'étaient réveillés tout à fait. Appuyé sur le bras de sa fille, le savant descendait de la voiture avec lenteur.

La jeune fille rougit de se voir le point de mire de tant de monde, tandis qu'un murmure sympathique et flatteur parcourait l'assistance. Chacun, dans son langage et avec son éducation particulière, appréciait comme elle le méritait l'éclatante beauté de Cécile.

Et celle-ci, avec l'épaisse masse de ses cheveux dorés, et son teint d'une blancheur laiteuse, et ses yeux couleur d'émeraude, et sa bouche adorable de forme et d'incarnat, apparaissait bien comme le type de la beauté la plus pure et la plus rare. Son attitude et sa démarche étaient celles d'une reine, et l'on était tenté de s'incliner sur son passage en marque d'admiration et de respect.

Le juge d'instruction lui-même fut troublé, et il tremblait légèrement en saluant le couple qui formaient le père et la fille.

— Mon cher maître et vous, mademoiselle, dit-il, pardonnez à l'exigence professionnelle qui m'oblige à vous poser quelques questions concernant la disparition et le retour de l'autobus dans lequel vous dormiez, il n'y a qu'un instant, sous l'action du chloroforme.

Le père et la fille échangèrent un regard de surprise, et cette surprise ne paraissait pas jouée.

— Je... ne... comprends pas, balbutia Cécile.

M. Legerbier ne put contenir un geste de dépit. Une fois encore, il fit connaître sa qualité. Mais le savant le prit alors de très haut. Qu'étaient ces façons, dit-il en substance, de poser aux gens, dans la rue, les questions les plus saugrenues? Et qu'était cette histoire absurde d'un autobus qui disparaît et reparait?

En tout cas, lui, Muret, n'avait de comptes à rendre à personne, qu'à sa propre conscience, sur ses faits et gestes et sur ceux de sa fille. En admettant qu'il y eût, dans les propos de son interlocuteur, la moindre parcelle de bon sens, du moment que lui, Muret, ne portait pas de plainte, il ne voyait pas ce que venait faire là un juge d'instruction...

La jeune fille tenta bien d'atténuer ce qu'avaient de trop violent les propos du savant; mais ce fut pour affirmer que, elle non plus, n'avait rien, strictement rien, à répondre aux questions du juge.

Chez ce dernier, une courte lutte intérieure s'engagea entre le magistrat et l'homme du monde. Finalement, le magistrat l'emporta, et M. Legerbier, avec la politesse la plus exquise (dernière concession faite à l'homme du monde), pria M. et Mlle Muret de vouloir bien ne pas s'éloigner, leur présence étant encore utile à la justice.

La dernière chance du juge d'instruction était donc représentée par les deux sœurs Praline: Juliette et Germaine, dont la grâce, la fraîcheur et la contenance modeste gagnèrent immédiatement le cœur des assistants.

Germaine, surtout, était ravissante. Sans doute, elle n'offrait pas aux regards un type de beauté harmonieuse et sereine, comme le faisait Cécile Muret. Mais son charme n'en était pas moins puissant. Ses larges yeux bruns exprimaient l'intelligence et la bonté; son nez, légèrement retroussé,

donnait au visage un air spirituel et gentiment frondeur, sa bouche était grande, mais admirablement meublée: son corps, sous le simple costume tailleur, paraissait souple et nerveux.

Elle aussi fit quelque impression sur le galant juge d'instruction, dont la voix devint aimable pour l'interroger. Mais, elle aussi, et sa sœur, comme elle, semblèrent ne point comprendre les questions de M. Legerbier.

On eût juré, à les entendre, que rien ne s'était passé d'extraordinaire et que l'histoire de l'autobus évanoui était une pure légende inventée par des journalistes à court de copie.

M. Legerbier n'insista pas: il avait prévu que les deux sœurs Praline ne lui apprendraient rien de plus que les autres voyageurs. Mais il comptait beaucoup, pour délier toutes les langues, sur la grande idée dont il avait confié l'exécution à un agent cycliste.

Ce dernier était revenu et avait parlé bas au juge. « C'est bien! » avait répondu M. Legerbier qui, faisant ouvrir un passage dans la foule par une escouade de gardiens de la paix, se dirigea avec les voyageurs de l'autobus vers le poste de police le plus proche.

Un grand remous s'était produit dans l'assistance, laquelle s'était portée en masse vers le poste.

(A suivre.)

CALENDRIER

Vendredi, 8 février

Saint JEAN DE MATHA, confesseur

Saint Jean de Matha fut le fondateur de l'ordre de la Trinité pour le rachat des captifs et des esclaves. († 1213.)





Le Cercle catholique de Fribourg

fait part du décès de son membre actif

**Monsieur Sylvain BADOUD**  
technicien

L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre. Départ du domicile mortuaire : rue Geiler, 8, à 8 h. 10.



La Société technique fribourgeoise

fait part du décès de son membre

**Monsieur Sylvain BADOUD**  
Technicien

au Département des Ponts et Chaussées

Les membres sont priés d'assister à l'office d'enterrement qui aura lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : rue Geiler, 8, à 8 h. 10.



« Pro Ticino », section de Fribourg

fait part du décès de

**Monsieur Sylvain BADOUD**  
membre Confédéré

Les membres sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : rue Geiler, 8, à 8 h. 10.



La Société fédérale de gymnastique « Freiburgia »

fait part du décès de

**Monsieur Sylvain BADOUD**  
membre passif

et prie, ses membres d'assister à ses funérailles qui auront lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire, rue Geiler, 8, à 8 h. 10.



L'Harmonie de la Ville de Bulle

fait part du décès de son membre passif

**Monsieur Sylvain BADOUD**  
Technicien aux Ponts et Chaussées

L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Pierre, à Fribourg.



L'office de Requiem pour le repos de l'âme de

**Madame Marie Civelli-Cuffanti**

aura lieu demain, vendredi, à 8 heures, à l'église de Saint-Pierre.

**TRANSPORTS FUNÈBRES**  
**A. MURITH S. A.**  
FRIBOURG  
Cercueils · Couronnes · Automobiles funéraires

**Vente de bétail**

Pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra aux enchères publiques devant son domicile, à Corserey, le lundi 18 février, dès 1 h. : 2 chevaux de 8 et 14 ans, 15 vaches prêtes au veau et vèlées, 2 génisses de 2 ans portantes, 3 taurillons de 15 mois dont un avec marque métallique, 6 veaux, 1 potager, une caisse à purin. 10668

L'exposant : Sylvain Sapin.



Le docteur Gustave Clément, à Fribourg ; Monsieur et Madame Georges Clément-Reydellet, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Henri Clément-Gressly et leurs enfants : Bernard, Jeanne-Marie et Marcel, à Fribourg ;

Le Père Jean-Marie Clément, O. S. B., à Corbières ;

Madame et Monsieur Thévenoz-Kiefer, à Romont, et leurs enfants ; Dom Jérôme Kiefer, à la Trappe de Sept Fons (Allier) ; Mademoiselle Norma Kiefer et Monsieur Pierre Kiefer, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Victor Ryncki, à Vevey, leurs enfants et petits-enfants, à Fribourg et Vevey ; Mademoiselle Maria Ryncka, à Fribourg ;

Madame et Monsieur Gabriel Comte-Ryncka et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur Léon Ryncki, à Paris ; Monsieur et Madame Charles Girod et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Paul Girod et leur fils, à Cannes ;

Madame Charles Dufaux, à Misiones (Argentine), ses enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur de Styjenski et leurs enfants, à Hagondange (Moselle) ; Madame et Monsieur Mezentin et leurs enfants, à Morgins ;

Madame et Monsieur Doxat de Champvent et leurs enfants, au Vésinet (France) ; Monsieur et Madame René Martinoni et leurs enfants, à Saint-Michel de Maurienne ;

Monsieur et Madame Gaston Girod et leurs enfants, à Zurich ;

Mademoiselle Regina Gérard, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Jules Clément et leurs enfants, à Fribourg, et les familles parentes et alliées, à Romont, Estavayer et Fribourg, ont la douleur de vous faire part de la mort de leur chère sœur, belle-sœur, tante, grande-tante, cousine et petite-cousine

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

de Romont, bourgeoise d'honneur de Fribourg  
Prieure de la Fraternité des Tertiaires Dominicaines

pieusement décédée à Fribourg, le 6 février, dans sa 66<sup>me</sup> année, après une longue et très douloureuse maladie, chrétiennement supportée.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre. Départ du domicile mortuaire, villa Saint-Luc, 7, rue Jordil, à 9 h. 1/4.



Le Conseil communal de la ville de Fribourg

fait part de la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

bourgeoise d'honneur de Fribourg  
présidente du Conseil de bienfaisance

décédée à Fribourg, le 6 février 1935.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.



Le Comité International de P. A. C. J. des Œuvres de la Protection de la jeune fille

fait part avec une profonde douleur de la mort de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

Vice-présidente générale de l'Association

décédée à Fribourg, le 6 février, et la recommande aux prières de ses membres.

Les obsèques auront lieu à l'église de Saint-Pierre, samedi, 9 février, à 9 h. 1/2.



Le Comité national suisse et le Comité cantonal fribourgeois de l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la jeune fille

ont la profonde douleur de faire part à leurs comités et membres du décès de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

co-fondatrice de l'Œuvre nationale suisse

que Dieu a rappelée à Lui après une vie pleine de dévouement à sa chère Œuvre.

L'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.



La Société des logements populaires de la ville de Fribourg

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

Présidente du comité  
Fondatrice de l'Œuvre

pieusement décédée à Fribourg, le 6 février.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.



L'Œuvre des Crèches catholiques de Fribourg

fait part du décès de sa fondatrice

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

pieusement décédée à Fribourg, le 6 février.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : Villa Saint-Luc, 7, rue Jordil, à 9 h. 1/4.



L'Office central d'information et d'assistance, à Fribourg

fait part du décès de sa fondatrice et présidente

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

pieusement décédée à Fribourg, le 6 février.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : Villa Saint-Luc, 7, rue Jordil, à 9 h. 1/4.



Les Directeurs et Collaborateurs de l'Œuvre Saint-Justin

font part du décès de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

leur vénérée bienfaitrice

et sœur du Président de leur Association, M. le docteur Clément

Les obsèques auront lieu à l'église de Saint-Pierre, à 9 h. 30.



Le Comité, la Direction, le Corps professoral et les élèves de l'Ecole normale ménagère

font part de la mort de

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

leur dévouée présidente pendant 12 ans

Les obsèques auront lieu à l'église de Saint-Pierre, samedi, 9 février, à 9 h. 1/2.



Le Comité cantonal fribourgeois du relèvement moral, à Fribourg

fait part du décès de sa fondatrice

**Mademoiselle Athénaïs Clément**

pieusement décédée à Fribourg, le 6 février.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 9 février, à 9 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : Villa Saint-Luc, 7, rue Jordil, à 9 h. 1/4.

Chne Thellier de Poncheville

Tout l'Évangile dans toute la vie

Mgr de Solages

Le problème de l'apostolat dans le monde moderne

Bessières, S. J. Sers ... !

Chaque volume est vendu isolément Fr. 1.90  
Les 3 ensemble Fr. 2.75

**AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG**

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles



L'office de septième pour le repos de l'âme de

**Monsieur l'abbé Léon SAUSER**  
Professeur au Collège

aura lieu vendredi, 8 février, à 8 h. 1/4, à l'église du Collège.



Madame Marie Gardon-Grandgirard, à Cugy ; M<sup>me</sup> veuve Augusta Gagnaux et sa fille, à Cugy ; M. et M<sup>me</sup> Charles Gardon et sa fille, à Neuchâtel ; M<sup>me</sup> Camille Gardon et ses enfants, à Genève ; M. et M<sup>me</sup> Joseph Gardon et ses enfants, à Cugy ; ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Arthur GLARDON**

leur cher époux, père, grand-père, oncle et cousin, décédé à Cugy, le 6 février, dans sa 73<sup>me</sup> année, après une longue et pénible maladie.

L'office d'enterrement aura lieu à Cugy, vendredi, 8 février, à 9 h. 1/2 du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**Capitole**

Ce soir, à 20 h. 30 Sur scène

**FESTIVAL de la CHANSON**

avec JANE PIERLY BELLA REINE

MARCEL LIEVIN

Au piano : JEAN ERARD

et POUR LA PREMIÈRE FOIS le célèbre écrivain

**Max Jacob**

dans une conférence improvisée et humoristique

Prix des places : Fr. 1.70 2.20 3.30 et 4.40

**Cinéma ROYAL**

Ce soir, à 20 h. 30 dernière représentation du grand succès

**Rothchild**

avec HARRY BAUR

Dès demain, LE FILM GRANDIOSE

**LES NUITS MOSCOVITES**

Mieux que tout autre commentaire, les nombreux applaudissements qui accueillirent la présentation de ce film à Paris, Lausanne, etc., prouvent à quel point les réalisateurs et les interprètes ont su émouvoir... emballer le public.

Un bon conseil : Renseignez-vous auprès de ceux qui l'auront vu et reprenez vos places à l'avance !

Infirmier-masseur

**J. E. Chanez**

Ventouses. Désinfection. Toilette mortuaire. Rue du Lycée, 3

Pensionnat à la campagne demande, pour le 20 février 10658

**Femme de chambre**

bien recommandée, connaissant le service de table.

Offres avec photo et certificats au château de Marnand, près Payerne.

**Famille**

prendrait en pension un enfant en bas âge. Soins assurés. 40193 A. Wicht, Billens, près Romont.

**Au Gambach**

A louer, pour le 25 juillet, à personnes tranquilles, joli appartement de cinq chambres, tout confort, chauffage général. Prix à débattre. S'adresser : L. Staeklin, rue des Ecoles, 2.

On cherche, pour Le Locle, entrée tout de suite, une

**jeune fille**

de toute confiance, pour aider aux travaux d'un petit ménage. Préférence serait donnée à personne ayant quelques connaissances de la cuisine. — Faire offres avec prétentions sous P 1253 N, à Publicitas, Neuchâtel.

**A REMETTRE**

tout de suite, bel appartement de 4 chambres, chauffage général, eau chaude, situé à Pérolles. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10593 F.

**On demande**  
pour le 15 février, un

**Domestique**

de toute confiance, sachant traire. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10634 F.

**On demande, pour le 1er mars, un**

**apprenti**

**ramonneur**  
S'adresser à M. Siffert, ramonneur, rue de l'Université, 5, Fribourg.



# Herb-ruigo



L'exquise sauce  
**Lenzburg**  
toute prête pour  
spaghettis, raviolis,  
macaronis, risotto etc.

¼ boîte - .65  
½ boîte 1.10

## Attention !

La poste distribue dans vos boîtes aux lettres des catalogues illustrés aux prix alléchants. Des Maisons du dehors vous font des cadeaux !!! Une simple réflexion vous indiquera qu'à Fribourg vos achats seront plus avantageux.

En voici une preuve :

La Maison d'ameublements

**G. BISE, GRAND'RUE, 13**

vous offre :

I. **Une chambre à coucher**, style moderne, tout bois dur, ton noyer, se composant de : 1 grande armoire 3 portes, 1 table de nuit, 1 coiffeuse-commode ou lavabo, 1 grand lit de milieu complet, crin animal, couffin damassé, duvet en mi-édredon et coussin pour le prix de

**Fr. 725.-**

II. **Une salle à manger moderne**, se composant de : 1 buffet moderne angles arrondis avec verres à glissières, 1 table à rallonges, 6 chaises, 1 divan ture, 1 sellette, à

**Fr. 525.-**

Donc, le trousseau complet pour **Fr. 1250.-**

Pour chambre avec 2 lits complets et 2 tables de nuit, **Fr. 140.-** de supplément.

**IMPORTANT** : Tout acheteur d'un trousseau complet a droit à 2 billets de chemin de fer gratuits aller et retour Fribourg-Lucerne.

## Beauté

esthétique du visage.

Méthode et produits du Dr N. G. Payot, à Paris.

Démonstration à titre gracieux dans les salons de la maison **KIEFFER, Capitole, Av. de la Gare.**

## D.R.U.

LA FONTE CULINAIRE ÉMAILLÉE  
n'éclate pas,  
ne rouille pas,  
n'altère jamais les aliments.



EXIGER LA MARQUE

**E. WASSMER S. A. Fribourg**

## La Gde Droguerie du Capitole

(vis-à-vis de la Gare)

vous recommande ses produits techniques (thérébentine, esprit de sel, cire à parquet, benzine à détacher). Choix considérable d'articles d'hygiène, dentifrices, etc. Marchandises de première qualité, jamais au-dessus des prix de la concurrence. 10659

**Bourgnécht & Gottrau.**

## Imprimerie Saint-Paul

CARTES DE LUXE

## Poissons frais

Gros arrivages

Très bas prix ???

VENDREDI et dès jeudi après midi

GRANDE VENTE

## Au Faisan Doré

Plus de 2000 kilomètres de côtes norvégiennes...

fournissent une énorme quantité de poissons. On choisira et vous aurez les meilleurs sur la table de famille. Vous trouverez un grand nombre de recettes dans le petit livre que vous offrirez volontiers votre marchand pour préparer le « Norge Fisk » (poisson de Norvège).

Cabillaud, la livre	1.-
Cabillaud extra, la livre	1.20
Colin extra, la livre	1.80
Filet, la livre	1.-
Filet extra, la livre	1.20
Merlan, la livre	1.-

Seul dépositaire pour Fribourg :  
**AU FAISAN DORE**  
J. Aellen.  
15, Rue du Tir. Tél. 9.37

(Chaque vendredi, banc aux Cordeliers.)

**NORGE FISK**

Société commerciale norvégienne pour la vente de produits dérivés du poisson en Suisse, Steinenvorstadt, 36, Bâle.

## JEUNE HOMME

catholique, sérieux, tranquille, dispensé du service militaire, âgé de 22 ans, cherche place comme garçon de cuisine ou d'office. S'adresser sous chiffres P 40182 F, à Publicitas, Fribourg.

## Bureau de placement

pour hôtels et divers

## L'Indicateur de Montana

Téléphone 202.  
411-2 R. Metrailler.

## A louer

Appartements de 2 et 3 chambres, avec tout confort. 10620  
S'adr. chez **Portenier frères, Garage Central, Criblet.**

## A LOUER

Bel appartement de 3 et 4 chambres, avec salle de bain, dépendances, chauffage central. Belle situation, tranquille et ensoleillée. 10619  
S'adresser : **Café des Charmettes.**

*Leur reste fidèle*

**ODOL**

COMPAGNIE ODOL S.A. GOLDACH - ST. GALL

## A LOUER

pour le 25 juillet, 2 appartements de 4 chambres, cuisine, confort moderne, vue imprenable, bien ensoleillés, Rue Grimoux, 22. 10645

S'adresser à **F. Buchs, place du Tilleul, 146.**  
Tél. 1022.

LE BON PRODUIT SUISSE  
VENTE EN GROS :  
**ERNEST ANDRES, FILS, FRIBOURG**  
Dentrées coloniales en gros Av. de la Gare 8

## Location d'auberge

Le Conseil communal de Fétigny, près Payerne, offre à louer par voie de soumission son auberge, comprenant salle à boire, salle à manger et 7 chambres, ainsi que ses dépendances, soit boulangerie, verger et jardin.

Les soumissions peuvent comprendre l'exploitation du café seul, de la boulangerie seule ou les deux réunis. 10624

Les jours utiles pour prendre connaissance des lieux et du cahier des charges font fixés aux **samedi et dimanche, 9 et 10 février, de 12 heures à 20 heures.**

Le café et la boulangerie étant les seuls dans la localité offriraient de réels avantages pour preneur sérieux.

Au nom du Conseil communal  
Par ordre : Le secrétaire.

**OCCASION**  
Vient d'arriver I stock  
de **Couvertures de laine blanche**  
1<sup>re</sup> qualité, grandeur 140/190  
au prix de **Fr. 18.-**  
**W. BOPP, tapissier-décorateur**  
Rue du Tir, 8 Fribourg

## Vente juridique de chédail

Vendredi 8 février 1935, dès 13 h. ½, devant le domicile de Pierre Clément, fermier, en Piament, Seedorf, l'office vendra au plus offrant et au comptant 2 chars à pont, 2 chars de marché, 1 charrette à lait, 1 tonnerneau, 1 charrette, 1 faucheuse, 1 râteleuse, 2 herses, 1 voiture, 2 traîneaux, 1 caisse à gravier, 1 cylindre, 1 moulin à vanner, 1 coupe-racines, 2 broyeurs, 2 bidons à lait, 2 brouettes, 1 four à pain, 1 romaine, 5 harnais, 2 bâches, 2 couvertures, 3 clochettes, divers outils, une quantité de betteraves et pommes de terre, etc. 10592

Office des faillites de la Sarine.

## Vente juridique DE FOIN

Vendredi 8 février 1935, à 11 heures, devant le domicile de Joseph Bovet, fermier à Lentigny, l'office vendra au plus offrant et au comptant, environ 8600 pieds de foin. 10591

Office des faillites de la Sarine.

## A LOUER

à Richemont, pour juillet 35, **appartement de 4 chambres**, mansarde, dépendances, eau chaude, baign, balcon, soleil, vue, chauff. cent. 10490  
S'adresser à **L. Hertling, architecte, Richemont, 3.**

## Alouer

Place Notre-Dame, côté Sarine, **BEL APPARTEMENT** de 7-8 pièces, salle de baign, chauffage central, toutes dépendances ou éventuellement 2 appartements de 3 et 4 pièces. Entrée à convenir. 10646  
S'adresser à **Xavier Thalmann, 2, rue de Romont, Fribourg.**

## Vin

## en gros

Bonne et ancienne maison de la place de Genève, **CHERCHE représentant** qui voudrait s'adjoindre sa carte pour Fribourg et environs. Faire offres **Case Mt-Blanc 5012, Genève.**

## Enchères de bétail et chédail

Pour cause de cessation d'exploitation, le sousigné vendra aux enchères publiques, **mercredi, 13 février, dès 9 h. ½ du matin**, devant son domicile, à **Matran**, ce qui suit :

3 chars à pont, 2 avec cadre, 1 caisse à purin, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 charrue Ott, 1 buttoir, 3 herses à champs, 1 à prairies, 1 moulin à vanner, 1 rouleau à 2 chevaux, 1 traîneau, 1 coupe-racines, 1 caisse à gravier 1 m<sup>3</sup>, colliers de chevaux et vaches, couvertures, clochettes, ustensiles pour le lait, charrette, 1 tine, etc., ainsi que tous ustensiles servant à l'exploitation.

Dès 1 h. ½, 6 vaches portantes et vèlées, 2 génisses, 1 taurillon, 2 chevaux 11 et 13 ans, 1 truie, 3 porcs, 1 chien de garde. 10669

L'exposant : **Page Casimir.**

## Quelques tours de manivelle et...

vos soupes, pommes de terre, purées, confitures sont passées.

« Passe-vite »

la merveilleuse passoire automatique. Fonds interchangeables avec trous de différentes grandeurs.

cm. 20 26 31  
**Fr. 6.50 8.50 9.50**

**E. WASSMER S. A., Fribourg**